



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 26 JUIN 2014

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – MM. BETTATI – BLANCHI – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – KANDEL – LEROY – LISNARD (pouvoir à M. VIAUD à partir du rapport n° 1) – LORENZI – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – MM. MOTTARD – PAUGET (pouvoir à M. MANFREDI à partir du rapport n° 1) – Dr REVEL – Mme REVEST – Dr ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etaient excusés : Pr BENCHIMOL – M. ICART.

Etaient absents ou représentés : M. CALZA – Dr MORANI – M. TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT).

L'an deux mille quatorze le 26 juin, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 42 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous pouvons ouvrir cette séance plénière de notre assemblée. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je propose à Caroline MIGLIORE d'être désignée en qualité de secrétaire de séance, et je lui demande de procéder à l'appel des membres présents de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement et légalement délibérer.

En ce début de séance, je voudrais rendre hommage à notre ancien collègue Jean ICART, disparu il y a quelques jours. Je salue dans les tribunes la présence de Mme ICART, de son fils, de sa fille, de son gendre et de son petit-fils. Je les salue avec amitié et respect, et je leur adresse notre soutien et nos condoléances dans cette épreuve.

Le 17 juin dernier, quelques semaines après son quatre-vingt-dixième anniversaire, nous avons appris avec tristesse et émotion le décès de notre ancien collègue Jean ICART. C'est une figure de la vie niçoise, départementale, azurienne qui disparaissait. Issu d'une vieille famille niçoise puisant ses racines dans le comté de Nice, particulièrement attaché à la commune de Saint-Martin-Vésubie, Jean ICART avait, chevillé au corps, l'attachement à son terroir, aux quartiers de Nice.

D'abord journaliste et imprimeur, il dirigea pendant de longues années le journal *L'Indépendant*. Il fut ensuite imprimeur rue Niépce, à Nice. Il adorait ce métier de journaliste qu'il exerça avec beaucoup de passion. *L'Indépendant* s'installa très vite comme une référence de la presse économique de notre département.

En 1977, il embrassa une carrière d'élus en faisant quasi-naturellement son entrée au conseil municipal de Nice où il siégea sans interruption jusqu'en 1995, accompagnant les changements majeurs qu'allait connaître la capitale azurienne. Sans relâche, il servit les Alpes-Maritimes, la ville de Nice et ses habitants, avec passion, abnégation et dévouement, mais aussi avec discrétion.

Engagé dans ce combat politique, il était aussi passionné de sports, ce qui lui valut d'être titulaire de la médaille d'or de la jeunesse et des sports, et d'obtenir aussi des titres de champion de France, notamment en aviron. Il était membre du club nautique de Nice. Il fut conseiller général du troisième canton de Nice, dont le titulaire est aujourd'hui Jacques VICTOR. Réélu en 1985 et 1989, il siégea dans notre assemblée jusqu'en 1998.

Compétent, travailleur, rigoureux, Jean ICART siégea notamment au sein de la commission des finances où sa connaissance des dossiers et son expertise financière et budgétaire en firent un président respecté de ses pairs et reconnu par l'administration départementale. Son attachement au Conseil général l'amena d'ailleurs à rédiger un ouvrage de référence sur la collectivité départementale. Il me l'avait adressé il y a quelques mois. Il était encore particulièrement dynamique.

Je l'avais rencontré en début d'année et il m'avait transmis cet ouvrage qu'il avait rédigé en présentant les biographies de chacun des membres de notre assemblée depuis 1945. Il fut jusqu'à sa mort un président actif de l'amicale des anciens conseillers généraux où il aimait se retrouver parmi ses amis et anciens collègues.

Il fut également deux fois député suppléant, d'abord du Général Emmanuel AUBERT dans l'ancienne quatrième circonscription des Alpes-Maritimes, puis de Charles EHRMANN dans la première circonscription des Alpes-Maritimes.

Nous ne l'oublierons pas, et nous garderons la mémoire de cet homme attentif, compétent, fin connaisseur de la vie politique locale, et serviteur de la cause publique et de l'intérêt général. A Mme ICART, à ses enfants et à toute sa famille, nous adressons nos plus vives condoléances et tout notre soutien.

Je vous demande mes chers collègues d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean ICART.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous informe que j'ai reçu de M. BETTATI et de M. KANDEL l'information selon laquelle ils avaient décidé de créer un nouveau groupe d'élus intitulé « *Mon parti, c'est Nice* », qui sera présidé par M. BETTATI.

Nous allons dans quelques instants procéder à l'examen de notre compte administratif 2013 qui constituera le point important de cette séance. Cette séance budgétaire classique doit intervenir avant le 30 juin pour adopter et approuver cette photographie budgétaire de l'année écoulée, c'est-à-dire de l'exercice budgétaire 2013.

Nous aurons à approuver un programme important d'aides aux collectivités qui vous sera proposé ce matin lors de cette séance. Nous évoquerons aussi certains dossiers importants liés à la fois à la solidarité humaine mais également à l'aménagement du territoire départemental.

Nous ouvrons cette séance dans un contexte un peu particulier lié à l'annonce, j'allais dire totalement improvisée, du Gouvernement sur la réforme territoriale. Nous ouvrons également cette séance dans un contexte encore plus exceptionnel et inédit, avec une situation économique particulièrement grave pour notre pays. La gravité de cette situation pèse et conditionne la situation budgétaire de notre collectivité. Nous ne vivons pas sur un territoire isolé, mais bien sur un territoire ouvert sur notre pays et sur le monde qui bien entendu subit très directement les conséquences d'une crise qui fait supporter sur les épaules de chaque Français près de 20 000 € de dette : 2 000 milliards d'euros de dette à la fin de l'année 2014, avec un déficit public qui a atteint 4,3 % du produit intérieur brut en 2013. Je vous rappelle que nous aurions dû être à 3 % en 2013, si nous avions respecté les objectifs qui avaient été annoncés. 26 milliards d'euros d'écart...

Un pays qui subit parallèlement une charge et un poids de la fiscalité devenue insupportable, avec près de 50 milliards d'euros d'impôts de plus depuis deux ans, ce qui a abouti à un véritable matraquage fiscal qui pénalise notre activité économique, puisque selon cette formule bien connue de l'économiste Arthur LAFFER, « l'impôt tue l'impôt ». Nous constatons bien aujourd'hui que malgré ces augmentations incessantes et insupportables de la fiscalité décidées par les socialistes, les rentrées fiscales sont de plus en plus faibles par rapport aux prévisions de recettes qu'elles pouvaient laisser escompter.

Nous voyons également que les mesures qui viennent d'être annoncées ne sont en aucun cas à la hauteur de l'enjeu de la crise que connaît notre pays. De même, elles ne sont en aucun cas de nature à corriger les erreurs tragiques commises par les socialistes et par le Président HOLLANDE depuis son installation au Palais de l'Élysée en mai 2012. Nous attendons toujours ce retournement économique qui est promis dans chaque discours, cette inversion des courbes. Pour l'instant, la seule inversion que nous constatons est une inversion à la hausse du chômage, de la dette, des déficits et des impôts.

C'est le triste bilan de ce pouvoir confronté aujourd'hui à une déliquescence totale. J'en suis le témoin chaque semaine à l'Assemblée Nationale où la majorité se déchire, se divise dans une incohérence et une cacophonie totales qui laisse présager l'avenir de ce pouvoir qui aujourd'hui subit légitimement un désaveu cinglant des Français, comme nous avons pu le constater lors des deux derniers grands rendez-vous démocratiques, c'est-à-dire lors des élections municipales et des élections européennes. C'est assez légitime lorsque l'on sait que notre pays compte six millions de personnes au chômage ou n'ayant qu'une activité professionnelle partielle, six millions de personnes qui n'ont pas une activité professionnelle permanente...

Face à cette situation qui traduit une véritable déroute économique et sociale de la part d'un candidat qui avait promis de ré-enchanter le rêve français et qui l'a transformé en cauchemar, démontrant par ailleurs une incapacité quasi-personnelle à diriger ce pays, face à ce bilan, les socialistes se sont engagés dans une vaste entreprise de diversion, j'allais dire d'enfumage, puisqu'ils ont essayé de jeter un rideau de fumée pour masquer ce bilan tragique en lançant la fameuse réforme des collectivités territoriales qui a notamment pour triste dessein la suppression des conseils généraux.

Ils ne savaient manifestement pas trop quelle idée pouvoir afficher en termes de communication, et nous avons eu depuis le début de l'année ce spectacle dont nous sommes à la quatrième version. Je pense, sans devoir me tromper, que nous allons passer à d'autres versions. Laquelle sera définitive ? Nul ne le sait. Je pense que M. HOLLANDE ne le sait pas non plus. Je ne suis pas sûr d'ailleurs s'il sait quelque chose ou s'il a des convictions particulières sur le moindre des sujets tellement nous constatons aujourd'hui qu'il gouverne au jour le jour un pays sans savoir où il va. Les Français s'en rendent bien compte.

Nous avons donc assisté au spectacle de la girouette. Le 27 janvier 2014, au Conseil général de Corrèze dont M. HOLLANDE a été le président, piètre gestionnaire, pendant plusieurs années, il déclarait que le Conseil général était une collectivité importante, que la supprimer n'aboutirait à aucune économie, et qu'il était donc attaché à l'échelon départemental. Moment de lucidité rare... Le 27 janvier, cette lucidité s'était peut-être confortée puisque le Président HOLLANDE signait la promulgation du texte qu'il avait défendu, déposé, et que sa majorité avait adopté : la loi MAPAM sur la première phase de réforme des collectivités territoriales, où il redonnait aux conseils généraux la clause de compétence générale qui avait été supprimée quelques années auparavant.

Puis, les municipales étant venues, ou le printemps peut-être étant apparu, nous avons assisté au discours d'un Premier Ministre qui, sans la moindre information préalable, notamment de l'Association des Départements de France pourtant présidée par ses amis, nous annonce à la tribune de l'Assemblée Nationale que les départements devront disparaître en 2021.

Une semaine après, M. HOLLANDE est l'invité de Jean-Jacques BOURDIN. Il était très tôt, peut-être le café n'avait-il pas encore fait son effet. Le Président de la République assure que les conseils généraux doivent disparaître tout de suite, qu'il va faire voter un texte, et qu'il n'y aura dans quelques mois plus de conseils généraux.

Il oublie simplement que les conseils généraux sont inscrits dans notre Constitution et que pour les supprimer, il faut donc modifier la Constitution. Pour cela, il est nécessaire soit d'obtenir une majorité des trois cinquièmes du Congrès, soit de soumettre ce texte d'une importance majeure au vote des Français par le biais du référendum. Ces détails étant omis, certains lui ont rappelé la réalité.

Nous en arrivons à la quatrième, voire la cinquième version, avec le Premier Ministre Manuel VALLS qui annonce le 28 juin que les départements seront supprimés, mais en 2020. Entre-temps, nous avons eu ce spectacle, là aussi particulièrement étonnant, d'un aller-retour sur le mode de scrutin. Notre assemblée, conformément à la loi, doit, jusqu'à ce jour, être renouvelée en mars 2015. C'est le terme de notre mandat. Certains ont été élus en 2008 et ont déjà vu leur mandat prolongé d'un an. D'autres ont été élus en 2011 pour un mandat de quatre ans, et il y a donc prolongation. On nous parle d'une prolongation en mars 2016.

Il est ensuite affirmé que l'on va revenir au conseiller territorial, pourtant tellement décrié par le parti socialiste. Rappelons-nous quand même les hurlements de l'Association des Départements de France. Rappelons-nous les campagnes de communication payées sur les fonds publics pour dénoncer le conseiller territorial. Là encore, il vaut mieux que la lucidité ou la lumière frappe tardivement plutôt que jamais les esprits peu éclairés, j'en conviens.

Le conseiller territorial qu'on avait voué aux gémonies se pare désormais de toutes les vertus dans le discours socialiste en disant : comme l'avaient voulu le Président SARKOZY et le Gouvernement de François FILLON, il faut rapprocher les départements et les régions en n'ayant plus qu'un seul élu siégeant dans les deux collectivités.

Je vous rappelle que cette loi créant le conseiller territorial avait été abrogée par la majorité socialiste, et que par là-même elle a créé 2 000 élus de plus. Nous, nous avons décidé de faire en sorte que les conseillers généraux élus soient attachés sur des territoires, et je tiens à ce que l'on soit attaché à un territoire, puisque l'assemblée départementale tire aussi sa légitimité de la représentation des territoires, de tous les territoires. Il n'y a pas des territoires qui comptent plus que d'autres.

Cette grande réforme permettait à des élus ancrés dans des territoires de siéger à la Région et d'avoir enfin la connaissance des élus régionaux. Aujourd'hui, vous seriez bien incapables de citer la moitié des 28 conseillers régionaux. Ce serait déjà un défi pour vous, qui êtes des élus. Si nous demandons à nos concitoyens de nommer ne serait-ce qu'un ou deux conseillers régionaux, ce serait un exploit qu'ils y parviennent. Ces conseillers régionaux sont le fruit des scrutins proportionnels que personnellement je considère comme profondément non représentatifs de la réalité d'une démocratie. Pour moi, la démocratie est aussi l'expression de la représentativité d'un territoire et l'expression d'une majorité, et non de listes élues à la proportionnelle qui traduisent un peu la tambouille politicienne.

On nous fait supprimer le conseiller territorial. C'était au tout début. On nous fait voter un conseiller départemental. On redécoupe les cantons à la hache, on supprime les cantons ruraux. C'est le génocide des cantons ruraux. On rompt donc avec la représentation territoriale qui puisait sa légitimité dans l'histoire de notre République depuis 1791. Et puis on remet tout cela à plat. On nous dit que ce n'est pas bien. M. VALLS vient à la tribune en affirmant qu'on n'aurait pas dû redécouper avant de faire la réforme. Il avait d'autres critiques, puisque dans son discours de politique générale, il a légitimement dit en gros que ce qu'avait réalisé M. HOLLANDE depuis deux ans était nul, ce en quoi il n'avait pas trop tort.

Il nous déclare qu'on n'aurait pas dû faire voter ce texte, et donc on recommence tout. Nous avons alors ce spectacle : élections à la proportionnelle départementales, conseiller territorial à l'envers, on élit des conseillers régionaux qui siègent dans une assemblée...

Puis la fumée blanche est ensuite sortie un soir de l'Élysée au même moment où M. HOLLANDE a dessiné une nouvelle carte des régions, là aussi avec beaucoup de préparation. D'ailleurs, il a annoncé cela dans la presse quotidienne régionale, y compris dans le quotidien *Nice-Matin*, par le biais d'une tribune. Cette tribune a été adressée à 18 heures aux journaux. A la rubrique qui indiquait « nous avons décidé de créer tant de régions », il y avait inscrit « xxx ». Ce n'est qu'à 22 heures 30 qu'ils ont enlevé les « x » pour mettre quinze régions, avec des négociations de couloir pour que Mme ROYAL ait toujours sa région, pour que les copains soient rassemblés... Tout cela n'est ni sérieux ni réaliste.

Aujourd'hui, deux textes sont présentés : un qui crée le redécoupage des régions, et un qui pose une nouvelle répartition des compétences des conseils généraux qui, selon la formule très imagée de M. VALLINI, seraient dévitalisés. Je veux dire aujourd'hui que tout cela est grotesque et n'est pas digne de notre pays. Tout cela masque aussi des motivations ridicules. Je suis favorable à ce qu'il y ait une réforme territoriale.

La précédente majorité, à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir à l'Assemblée Nationale, avait engagé cette réforme avec le rapprochement des régions et des départements. Or là, nous sommes dans le grand n'importe quoi, dans la non-préparation, l'imprévision, et surtout dans l'alibi.

Pourquoi fait-on cette réforme ? La réalité, c'est que l'on veut éviter des élections en 2015. Comme les socialistes perdent les élections, ils ont trouvé une idée assez simple : ils suppriment les élections. Pour l'instant, ils les reportent, mais imaginons ce qu'on dirait de M. POUTINE s'il supprimait ou s'il reportait les élections. Chez nous, en France, on considère que les dates ne sont pas immuables. J'ai d'ailleurs proposé un texte constitutionnel prévoyant qu'on ne pourrait plus bouger les dates des élections. Quel ridicule en effet de servir des dates des élections comme variable d'ajustement...

Nous avons aujourd'hui cet argument qui consiste à dire : on va réformer pour économiser. Mais économiser quoi ? M. VALLINI nous parle de 25 milliards d'euros d'économies. Où sont-elles ces économies ? La Cour des Comptes, dans un récent rapport, considère que plus de 90 % des dépenses des départements sont incompressibles. Demain, les socialistes vont-ils enlever le statut de membre de la fonction publique territoriale aux agents qui servent le Conseil général ? Je vous pose la question sur les bancs socialistes. Voulez-vous que nous supprimions le statut de fonctionnaire aux agents du Conseil général ? C'est le seul moyen de les supprimer. Sur le budget du Conseil général, cela représente 190 M€.

Voulez-vous que nous supprimions les pompiers ? 70 M€ pour le budget du Conseil général. Voulez-vous que nous supprimions le RSA ? 130 M€. Pourquoi pas, je vous pose la question. C'est une source d'économie. Voulez-vous que nous supprimions l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, la prestation de compensation du handicap, la protection de l'enfance, la prise en charge du financement des établissements pour personnes handicapées ? Tout cela représente 500 M€. Si nous ajoutons le personnel, les pompiers et le social, nous en sommes déjà à 760 M€ pour le Conseil général des Alpes-Maritimes. Est-ce qu'il faut supprimer les dotations aux collèges ? On ajoute 40 M€. Voilà quelques-unes des dépenses incompressibles et incontournables qu'a pointées la Cour des Comptes.

Faut-il ne plus entretenir les routes ni les collèges ? Ne faut-il plus les mettre aux normes, notamment celles relatives aux personnes handicapées ou celles de plus en plus nombreuses que nous impose la loi ? Nous avons ce bloc de dépenses incompressibles majeures. Où seraient les économies ?

Si nous supprimions demain les conseils généraux, il n'y aurait que trois sources d'économie : supprimer les aides aux communes, les aides à la culture et les aides au secteur sportif. Cela veut dire que si nous supprimons le Conseil général, nous tuons également la commune, notamment toutes les communes rurales. Nous pourrions réaliser en effet 50 M€ d'économies sur les communes, mais que feraient les communes ? Nous pourrions faire 18 M€ d'économies sur la culture.

Nous aidons 900 associations culturelles, 900 troupes théâtrales, orchestres, ou compagnies. Comment vivraient-ils ? Cette somme serait-elle donnée par une autre collectivité qui les aide déjà ? Cette somme serait purement gommée. Nous donnons 10 M€ pour le sport. Là aussi, qui va les remplacer ?

Il pourrait donc y avoir 80 M€ d'économies, mais il n'y aurait plus de communes, plus de clubs sportifs ni d'associations culturelles. En tous cas, ils seraient très affaiblis. Il faut que les socialistes disent la vérité. Il n'y aurait plus de Festival du Livre de Mouans-Sartoux. Ou en tous cas il n'y aurait plus d'aide du Conseil général. Il n'y aurait plus d'Estivales, etc. Est-ce cela que nous voulons demain ? Soyons sérieux.

Lorsque je vois aujourd'hui que l'on nous affirme qu'il faut tout donner aux régions, que les régions sont formidables et que c'est d'autant plus formidable qu'elles sont plus grandes, regardons ce qui se passe en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce n'est pas moi qui le dis mais le président du Conseil économique et social régional à Marseille. Il déclare : « *La région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne peut plus laisser filer sa dette. Si on ne fait rien, on va dans le mur. En 2015, 2,5 milliards d'euros de dette, l'une des plus endettées de France.* »

2,5 milliards d'euros de dette pour notre Conseil régional ! Et on va transférer les compétences à des gens qui ont ruiné la Région ? Est-ce cela une réforme ? La réforme, c'est obliger les collectivités à être bien gérées, à diminuer leur endettement et le nombre de fonctionnaires, à préciser les compétences, peut-être à diminuer les dotations de l'Etat. Ça ne me choque pas que l'Etat diminue ses dotations. Les budgets des collectivités locales en France représentent 200 milliards d'euros, et 100 milliards d'euros viennent de l'Etat. L'Etat doit réaliser des économies, hélas aujourd'hui il n'en fait pas, et il est normal que les collectivités en fassent.

Ici, nous en avons fait beaucoup, et notre compte administratif en témoigne, puisque nous vous proposerons tout à l'heure un compte administratif dans lequel nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement. Nous ne les avons pas bougées depuis 2009, malgré l'augmentation de l'inflation et la hausse massive des dépenses sociales, notamment du RSA. En euro constant, nous avons diminué de près de 100 M€ nos dépenses de fonctionnement par an, alors que dans le même temps les socialistes à la Région allaient dans une spirale inconsidérée et irresponsable de dépenses. 2,5 milliards d'euros de dette, vous rendez-vous compte de ce que cela représente pour les habitants de notre Région ?

Quand M. VAUZELLE a été élu, cette dette était trois fois moindre et il y avait 1 000 fonctionnaires. Il y en a 5 000 aujourd'hui, et nous allons donner les clés de la bonne gestion à ces gens qui ont mené une politique de gribouille ? Tout cela n'est pas sérieux, et ce n'est pas moi qui le dis.

En ce qui concerne les économies, prenons les études récentes de l'agence Moody's, qui est un cabinet d'audit international, et non un cabinet d'audit français. L'agence a rendu une étude sur la réforme territoriale française le 10 juin dernier. Les socialistes veulent faire illusion.

Comme ils ne respectent pas leurs objectifs pris devant la Commission Européenne, ils laissent croire que la réforme territoriale va améliorer la situation des déficits et des finances publiques en France. Rien n'est plus faux. C'est une contre-vérité qui a été démontrée, démasquée et déjouée par Moody's qui déclare : « *Nous ne pensons pas que ces mesures vont générer des économies pour les collectivités locales dans les années qui viennent car elles ne font que redistribuer les coûts vers d'autres organes de l'Etat. La réforme en cours ne répond pas aux défis budgétaires lancés aux gouvernements locaux.* »

Tout cela c'est un alibi, de la communication, c'est un enfumage. Le groupe communiste voulait que nous débattions là-dessus. Je crois qu'aujourd'hui nous devons avoir ce débat. Je ne vous proposerai pas de motion par rapport à cette situation. Notre assemblée est le cadre du débat. Nous allons nous exprimer, vous allez vous exprimer. Chacun doit le faire. Naturellement, l'avenir du Département nous concerne, puisque nous avons la légitimité que nous ont donnée nos concitoyens pour les représenter et pour conduire une politique départementale.

Mais je n'ai pas voulu que nous ayons à nous prononcer aujourd'hui sur une motion. Je ne suis pas dans une approche corporatiste. Je ne suis pas adepte de l'autodéfense. L'association des maires des Alpes-Maritimes, présidée par Honoré COLOMAS, a pris une initiative. Elle a présenté une motion. Aujourd'hui, 137 communes sur 163 ont d'ores et déjà délibéré pour marquer leur attachement au Conseil général. Pour l'instant, 3 ont refusé de le faire : Valbonne, Saint-Léger et Eze. Elles nous ont dit qu'elles refuseraient de délibérer. Les autres vont le faire.

Sur les 163, je pense que nous aurons 155 ou 160 communes des Alpes-Maritimes, de toute tendance politique d'ailleurs. Je remercie la commune de Contes qui a délibéré ainsi que la commune de Touët-de-l'Escarène, dirigées par Francis TUJAGUE et Noël ALBIN. Chacun sait ce que le Conseil général apporte à la commune et ce que coûterait à celle-ci la disparition de l'institution. Nous pourrions conduire des travaux pratiques avec ceux qui pensent qu'il faut supprimer le Conseil général. Nous verrons ce qu'ils feront sans le Conseil général. En tous cas, nous devons avoir ce débat et il faut que chaque groupe s'exprime, puisque ce qui se passe aujourd'hui est grave.

Je veux ajouter sur ce débat que le Conseil général a interrogé nos concitoyens par le biais de l'institut de sondage LH2 qui a réalisé une enquête sur tout le département des Alpes-Maritimes. Cette enquête s'est déroulée la semaine dernière auprès d'un échantillon représentatif de mille citoyens des Alpes-Maritimes. Ils ont répondu très majoritairement à une question simple : « *Personnellement, seriez-vous très favorable, favorable, opposé, très opposé à ce que l'on supprime le Conseil général des Alpes-Maritimes ?* ». 61 % de nos concitoyens ont indiqué qu'ils étaient opposés à cette suppression. 29 % y sont très opposés. 32 % y sont plutôt opposés. 32 % y seraient favorables, 20 % plutôt favorables, 12 % très favorables, 7 % ne se prononçant pas.

Autre élément important qui me paraît relever du bon sens si M. HOLLANDE veut réformer. C'est après tout son droit. S'il est sûr de lui sur une réforme aussi importante, qu'il consulte les Français. Je le demande : qu'il y ait un référendum ! Nous avons posé la question : « *Si le Gouvernement décidait de supprimer le Conseil général, souhaiteriez-vous être consulté par référendum ?* ». 72 % de nos concitoyens ont répondu oui. 72 % souhaiteraient donc être consultés par référendum, 24 % ne le souhaiteraient pas.

Autre question : « *Comment qualifieriez-vous l'impact de la suppression de votre Conseil général sur les services publics de proximité ?* ». 54 % de nos concitoyens pensent que cela serait négatif, 36 % que ce serait positif, 10 % ne se prononçant pas. Là encore, nous voyons un attachement au Conseil général.

Enfin, puisqu'on nous affirme que l'on va nous dévitaliser au profit des régions : « *Entre ces deux collectivités, Conseil général et Conseil régional, laquelle vous paraît la plus efficace ?* » 54 % ont répondu le Conseil général, et 34 % le Conseil régional.

Je voulais vous livrer ces chiffres. Ils traduisent la confiance de nos concitoyens à l'égard de notre institution, de notre collectivité. Ils sont cohérents. Ils sont le fruit de l'expression du bon sens de nos concitoyens. Ils traduisent ce que nous ressentons, ce que nous percevons, ce qu'on nous dit. Ils expriment aussi, j'ai la faiblesse de le croire, la reconnaissance et la confiance que les habitants des Alpes-Maritimes portent envers le Conseil général. Nous conduisons des politiques publiques qui ont le souci de l'argent public, de la rigueur budgétaire. Ce que nous faisons, nous le faisons avec maîtrise, avec efficacité, et avec le souci de manier avec la plus grande rigueur et la plus grande prudence l'argent public.

J'entends souvent des discours d'élus disant « j'ai fait ceci », « j'ai fait cela », « j'ai réalisé », « j'ai bâti », etc. Non, ce n'est pas « je », mais bien « vous », les concitoyens, les contribuables. Ce que nous faisons, nous le faisons avec l'argent public qui est le fruit du travail, des impôts et des cotisations de nos concitoyens. Ces impôts, et non de notre fait, sont de plus en plus lourds. Ces cotisations sont de plus en plus lourdes.

Je ne regarde pas la qualité d'une collectivité au nombre de fonctionnaires ou au montant de son budget. Dans la situation où nous nous trouvons, les paramètres de bonne gestion d'une collectivité devraient plutôt s'incarner dans la diminution des budgets et du nombre de fonctionnaires. C'est cela le signe d'une bonne gestion. Cette bonne gestion, je crois que nos concitoyens nous la reconnaissent et nous l'attribuent. Ce que nous réalisons s'inscrit totalement dans cet esprit de cohérence, de logique et de transparence budgétaire.

Alors que nous abordons ce compte administratif, je voulais rappeler ces vérités. Je mets en garde le Gouvernement contre l'entreprise de démolition de nos institutions qu'il a engagée. Les départements sont issus de la révolution française, le 22 décembre 1789, il y a 225 ans. Ils ont su s'adapter. Il y a eu cette grande loi de 1871 qui a créé et installé les Conseils généraux. Il y a eu les lois de décentralisation de Gaston DEFFERRE en 1982, les lois de décentralisation de 2004 de Jean-Pierre RAFFARIN qui ont conforté les départements. On va détruire tout cela : pourquoi ? Quel regard sur notre pays ?

Je ne veux pas d'un pays qui supprime les communes, les départements et la nation. Ce triptyque – communes, départements, nation – est la France. C'est notre histoire, notre identité. L'intercommunalité, la région et l'Europe sont des structures qui peuvent avoir leur pertinence, mais ce n'est pas l'histoire de la France. Quand on joue avec l'histoire, on a toujours des lendemains qui déchantent. Là, on est en train de détruire le socle de ce qui a fait notre pacte républicain pendant des années.

Plus que jamais, nous avons besoin d'un échelon de proximité. Nous avons besoin de ce département qui est un échelon pertinent. Plus que jamais, il conserve sa modernité. Je le dis en dressant quelques bases de l'architecture de ce compte administratif. Nous avons vécu une année 2013 très difficile. Déjà, nous avons eu un choc en 2009 : 110 M€ de baisse des droits de mutation. C'était un choc terrible qu'il a fallu assumer. Depuis, nous avons eu une évolution chaotique et erratique des droits de mutation. Nous avons subi la création d'un fonds de péréquation qui depuis trois exercices (2011, 2012 et 2013) a prélevé plus de 65 M€ sur le Conseil général des Alpes-Maritimes qui s'ajoutent à la diminution des droits de mutation. En 2013, nous avons subi une baisse de 50 M€ de nos droits de mutation.

Bien sûr, vous allez soulever tout à l'heure que nous avons réduit nos investissements. Je connais votre discours. Je m'adresse là aux élus de l'opposition. Néanmoins, ayez à l'esprit que nos droits de mutation ont diminué de 50 M€. Nous avons subi cette baisse à cause de Mme DUFLOT qui a dirigé le Ministère du Logement et qui a tué la reprise qui s'amorçait. 2009 était l'année de la crise internationale. C'était une crise de confiance. Puis nous sommes repartis, mais les socialistes ont cassé la confiance avec des mesures absurdes : l'encadrement des loyers – comment va-t-on investir lorsque l'on nous dit que les loyers vont être encadrés ? –, la paperasserie nécessaire, etc. On demande désormais, pour passer un acte de vente dans une copropriété bâtie, de retrouver tous les règlements de copropriété et leurs modifications depuis la création de l'immeuble. Nous sommes assaillis par des demandes de notaires qui viennent aux Archives rechercher des règlements de copropriété qui datent des années 1900, à cause de Mme DUFLOT.

Comment peut-on être ministre et prendre des mesures aussi stupides ? Depuis les trente dernières années, nous n'avons jamais eu de Ministre du Logement ayant pour seule ambition de détruire la politique du logement. Nous avons eu une chute de la construction de logements l'année dernière. Les socialistes n'ont à la bouche que la nécessité de construire des logements et des logements sociaux, mais ils ont détruit la politique de logement. Ils voulaient construire 500 000 logements par an en France. C'est ce dont nous aurions besoin pour rattraper le retard. Nous en sommes je crois à 225 000 du fait de leur politique. Ils devraient avoir honte. Mme DUFLOT devrait se cacher pour avoir conduit une telle politique avec des résultats médiocres.

Nous avons donc subi ce choc sur les droits de mutation. Nous avons eu aussi l'augmentation du RSA. Le nombre d'allocataires a progressé de 11,5 %. C'est considérable. Nos dépenses sociales continuent d'augmenter compte tenu du vieillissement de la population, de l'APA, du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap qui continue de s'accroître.

Nous avons pourtant fait face. Je le dis avec fierté et je revendique cette bonne gestion. Nous avons diminué nos dépenses de fonctionnement à périmètre constant. En 2009, les dépenses de fonctionnement étaient de 940 M€. J'enlève ce qu'on nous a rajouté après : la péréquation sur les droits de mutation puisque nous ne sommes pas sur le même périmètre ; la dotation à la Métropole, puisque cela relève des dépenses que nous payions avant en investissement. A périmètre constant, il s'agit de 940 M€ en 2009, et de 932 M€ en 2013.

Vous allez voter, en tous cas je l'espère, un compte administratif qui marque une diminution de 8 M€ de nos dépenses de fonctionnement. Dans ce contexte, nous avons fait des économies. Si nous avions ne serait-ce que réimputer l'inflation, indexer notre budget sur les taux d'inflation depuis 2009, nous aurions aujourd'hui près de 150 M€ de dépenses de fonctionnement en plus dans notre collectivité. Nous avons réalisé des économies. Je les revendique et les assume. C'est la fierté de la majorité. Vous vous y êtes systématiquement opposés en rejetant nos budgets. Nous, nous avons pris nos responsabilités. La réforme territoriale est là : les collectivités doivent prendre leurs responsabilités, j'allais dire devenir responsables, assumer cette volonté de faire baisser les dépenses publiques.

Nous avons diminué le nombre de nos fonctionnaires. Au 1^{er} janvier 2009 : 5 048 fonctionnaires au Conseil général. Nous en avons aujourd'hui un peu plus de 4 600. C'est une réalité. Bien sûr, il y a eu le transfert à la Métropole. Cela concerne environ la moitié des agents. Conformément à l'engagement que j'avais pris, nous avons baissé de presque 500 agents le nombre de nos fonctionnaires. 500 agents, ce sont 20 M€ par an de dépenses de fonctionnement.

Nous avons donc assumé nos responsabilités. Nous avons réduit nos dépenses de frais généraux : réduction de moitié des fournitures, des frais de téléphonie, des déplacements, diminution de plus de 300 véhicules. Nous avons diminué par deux nos dépenses de fonctionnement, par quatre nos dépenses de protocole. Nous avons su engager cette réforme. Nous avons réalisé 1,5 M€ sur les locations immobilières. C'est ce qu'il faut faire. Je ne dis pas que c'est extraordinaire, nous n'avons fait que notre devoir. Nous avons assumé nos responsabilités.

Finalement, l'économie, c'est assez simple. C'est comme ce qu'est amené à faire chaque ménage ou chaque chef d'entreprise lorsqu'il se trouve confronté à une difficulté. Quand on a moins de recettes, on diminue les dépenses. On ne fait pas comme M. VAUZELLE, on ne vit pas à crédit, on ne fait pas de la cavalerie budgétaire. Que va trouver le successeur de M. VAUZELLE lorsque nous gagnerons la Région en 2015 ? Des dettes, un champ de ruines. Comment allons-nous reconstruire là-dessus ?

Nous avons aussi réduit le recours à l'emprunt. Je veux le souligner. Nous avons aujourd'hui un stock de dettes qui est plus faible. Nous avons emprunté 80 M€ en 2013. C'est le chiffre le plus bas des dix dernières années. C'est une diminution appréciable. Point important : nous avons maintenu notre effort pour les territoires et pour la solidarité humaine.

Nous avons en 2013 franchi le cap des 500 M€ de dépenses sociales. C'est là aussi un record qui souligne l'effort sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses sociales sont un grand paquebot qui avance. Pour réaliser des économies sur ce qu'il reste, je vous parlais de 932 M€, si nous enlevons déjà les 500 M€ du social, les 70 M€ qui vont au SDIS, cela signifie qu'il faut vraiment resserrer sur tout le reste. Nous l'avons fait au prix de choix qui ne sont pas souvent faciles. Il est tellement plus facile de dépenser que de faire des économies... Il est tellement plus agréable pour un élu de dépenser que de réaliser des économies. Nous l'avons fait.

Au-delà de cet effort sur la solidarité humaine, nous maintenons un effort important sur la solidarité territoriale. Je le dis aux maires qui sont ici. Nous avons versé 50 M€ aux communes l'année dernière. C'est un effort que nous avons voulu maintenir. Je le dis à tous les élus qui sont maires et qui naturellement ont dans leur canton des communes qu'ils soutiennent. C'est un effort essentiel.

Nous empruntons 80 M€. Nous remboursons environ 58 M€ de capital de la dette chaque année. Nous pouvons donc considérer que nous empruntons pour aider les communes. C'est un choix que nous avons fait. Ce n'est pas nécessairement un choix évident du point de vue budgétaire que d'emprunter pour les autres, mais nous l'assumons. J'ai évoqué précédemment l'histoire des départements. Si les départements n'aidaient plus les communes, en ce cas, ils n'auraient plus de raison d'être. Il y a cette solidarité territoriale. Nous aidons notamment les petites communes rurales. Nous vous présenterons tout à l'heure plus de 85 dossiers de subventions pour des projets de plus de 210 000 €. Nous aurons plusieurs centaines de dossiers tout à l'heure en commission permanente au titre de l'aide aux communes. Sur les trois dernières années, nous avons voté plus de 2 000 dossiers pour 300 M€ d'aides aux communes. Qu'auraient pu faire ces communes sans l'aide du Conseil général ? Ce compte administratif marque le maintien de cet engagement pour les communes des Alpes-Maritimes.

Il y a bien sûr un point que vous allez relever, je vais en parler : nous avons diminué l'investissement. 150 M€ d'investissement en 2013, c'est un niveau qui est plus faible que les autres années. Il n'est pas beaucoup plus faible qu'en 2012 où nous étions à 170 M€, soit une baisse d'un peu plus de 10 %. Il est vrai que nous avons décalé certaines opérations. Je pense au collège de Pégomas que nous allons lancer cette année si la plante dont le nom m'échappe et qui est chère aux écologistes ne pousse pas trop. Nous allons commencer le chantier dès septembre.

Nous avons donc décalé certaines opérations, et il est vrai qu'il y a un peu moins d'investissement. Cependant, avec 50 M€ de recettes en moins et la volonté de ne pas accroître la dette ni augmenter les impôts, il n'y a pas d'autre solution. Je n'ai pas de baguette magique. Vous en avez peut-être. Celle que vous avez au niveau du Gouvernement est plutôt cassée, puisqu'il y a eu inversion de la courbe.

En tous cas, nous avons pris nos choix, je les assume. Vous les critiquerez sans doute, mais ce sont les choix d'une bonne gestion. Cela nous permet d'avoir plus de marge pour ce budget 2014 afin de proposer et relever les défis de l'avenir. Nous avons de grands projets d'infrastructures routières en cours. Nous avons lancé lundi avec M. LEROY le chantier de la pénétrante de la Siagne pour la section intermédiaire. Lorsqu'il sera terminé, ce chantier aura coûté 32 M€. Nous avons lancé avec M. VIAUD et M. VINCIGUERRA le chantier de l'échangeur de Rouquier, étape essentielle de l'accès à Grasse. Nous avons lancé le collège de Pégomas. Nous sommes en train de terminer le collège des Mûriers à Cannes. Nous investissons, par exemple, pour le contournement de Vallauris.

Il y a donc des chantiers importants qui sont en cours. Nous mettons en place le schéma du développement numérique. C'est notre responsabilité : 85 M€ d'investissement, avec le SICTIAM présidé par M. GINESY. Nous avançons sur ces défis du futur, sur le très haut débit, sur la mise en place d'une collectivité numérique, sur la gestion des risques avec le plan d'action et de prévention inondation (PAPI) pour la Siagne et pour le Var. Nous allons lancer le marché de maîtrise d'œuvre de la digue de Saint-Laurent-du-Var pour laquelle s'est battu M. REVEL, et je l'en félicite. Le chantier, si certains ne s'y opposent pas, démarrera prochainement. Nous avons 17 M€ programmés pour le Var immédiatement, mais aussi pour le Paillon, la Cagne, le Malvan. Il est essentiel de conduire ces projets.

Voilà ce que je voulais souligner ce matin pour exprimer mon inquiétude. Il n'est pas facile de diriger une collectivité, de prendre des choix et des orientations qui engagent l'avenir, lorsqu'on ne sait pas où l'on va sur le moyen terme ou le long terme du fait de cette incertitude liée au contexte national. Nous avons assumé nos choix. Nous avons bien géré l'argent public. Soyez-en fiers, mes chers collègues de la majorité, dites-le, c'est notre fierté. Ce compte administratif sera en diminution par rapport à celui de 2012, mais je le souligne à nouveau, le temps où nous regardions la qualité d'une gestion budgétaire par l'importance du budget est révolu. Je suis convaincu que l'on va juger, jauger et réélire les élus qui auront su s'adapter et adapter leurs finances à la situation, leurs dépenses aux recettes, gérer avec prudence et efficacité. Nous l'avons fait au Conseil général des Alpes-Maritimes. Merci de votre confiance dans ce sens. Nous avons bien préparé l'avenir. L'avenir, j'en suis convaincu, passe par des échelons de proximité qu'incarne le Conseil général. Non aux institutions inhumaines désincarnées et loin des territoires. Oui aux institutions de proximité, à taille et à dimension humaines, efficaces et proches de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme GOURDON

Mme GOURDON.- Merci M. le Président.

Nous sommes devant un projet de réforme territoriale qui n'est pas encore affiné dans tous ses contours. Cette réforme suscite, comme tout changement, et très légitimement, inquiétudes et levées de boucliers. Nous partageons une partie de ces inquiétudes, et nous avons d'ailleurs ici des avis nuancés, vous le verrez.

Nous demanderons nous aussi des garanties concernant la préservation des communes, la prise en compte de la ruralité et la nécessité de la proximité des élus.

Je voudrais rappeler que cette volonté de transformation de notre organisation territoriale ne date pas d'aujourd'hui. Citons la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée par celle du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, elle-même modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités locales, en avait constitué une nouvelle étape.

La remise en cause de l'existence des conseils généraux n'est pas nouvelle non plus. De nombreux gouvernements en ont parlé. Une loi abrogée sans jamais avoir été appliquée, celle de 2010, avait même organisé leur fusion avec les régions, ce qui était déjà une façon de les promettre à disparition.

Ces lois encourageant la mise en intercommunalité de toutes les communes de notre pays n'ont jamais été remises en cause par les gouvernements successifs. Au contraire, c'est à un approfondissement permanent de leurs intentions que nous assistons. Je parle de l'intercommunalité. Aujourd'hui, le processus n'est pas loin d'être arrivé à son terme. En tous cas, pour notre département, c'est fait. En Communauté de communes, en Communauté d'agglomération ou en Métropole, aucune commune de notre département ne vit désormais seule.

Personnellement, je continue à m'interroger sur la pertinence des très grandes intercommunalités, des très grands périmètres, sur les compétences exercées et plus encore sur les périmètres décidés. Nous étions peu nombreux, lors des précédentes CDCI, à douter du bien-fondé de la création de la Métropole niçoise qui ôtait aux communes la plus grande partie de leurs pouvoirs, et qui contenait déjà en germe la disparition du Conseil général puisque la Métropole pouvait en prendre toutes les compétences.

Nous nous interrogeons aussi sur la création des très grandes Communautés d'agglomération qui pouvaient devenir des usines à gaz de la gestion territoriale et qui ôtaient aussi aux communes une grande partie de leurs prérogatives.

J'ai soulevé avec d'autres les problèmes dans les domaines des déchets et des transports. Ils restent non-solutionnés par ces nouveaux ensembles. Ici en revanche, l'échelle régionale me paraît bien pertinente. Aujourd'hui, dans notre département, la Métropole, la Communauté d'agglomération de l'est, les trois Communautés de l'ouest, et la Communauté de communes de montagne, sont des réponses encore imparfaites aux besoins de nos administrés. Chacun s'accorde à reconnaître que les superpositions territoriales sont devenues de ce fait difficilement lisibles. Le citoyen ne s'y retrouve plus, et l'élu pas toujours. Tout le monde peut constater qu'il est devenu indispensable de remettre un peu de clarté dans ce fameux millefeuille.

Aujourd'hui, c'est l'existence du fait intercommunal qui fragilise les départements. C'est là qu'est le changement. C'est un constat. Mais les problèmes commencent quand il s'agit de décider des mesures à prendre pour clarifier. Il est envisagé que les compétences des départements soient progressivement transférées aux Conseils régionaux, aux intercommunalités ou Métropoles, peut-être à quelques grands organismes d'Etat. Rien n'est encore bien défini.

Or les Conseils départementaux exercent aujourd'hui des compétences essentielles, celles de la solidarité notamment, et ils agissent pour le bénéfice des territoires et de nos concitoyens les plus fragiles, en particulier ceux qui sont en situation de handicap ou de précarité sociale.

Aussi, pour l'ensemble des communes du moyen et du haut pays, comme pour tous nos concitoyens, nous allons rester vigilants afin que tous les territoires et tous les administrés s'y retrouvent, pour qu'ils continuent de bénéficier des concours qu'ils attendent des collectivités en charge des compétences qui concernent leur vie quotidienne.

Mais il faut agir. On nous propose une nouvelle formule qui se révélera sans doute judicieuse dans certains domaines, peut-être moins dans d'autres. Nous verrons à l'usage. Aujourd'hui, cependant, il faut une réforme. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Mon souhait serait qu'il serait positif de s'accorder sur son contenu et d'aller peut-être au-delà du débat politicien, puisque la question est vraiment très importante.

M. Le Président.- M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Depuis des décennies et, en tous cas depuis 1982 avec la loi DEFFERRE, les experts des gouvernements de droite comme de gauche sont d'accord pour considérer que le doublon département-région n'est pas pertinent, c'est le moins que l'on puisse dire, et qu'avoir plus de 36 500 communes est une aberration. On se souvient de la commission BALLADUR, de la commission MAUROY, du rapport ATTALI, etc. Tous allaient dans le même sens.

Dans la réalité, on a plutôt progressivement renforcé les prérogatives du département et de la région, et plutôt du département d'ailleurs. C'est tout le paradoxe de la réforme de 1982 : on crée la région mais paradoxalement, on renforce le département. Avant la réforme de 1982, c'était le préfet qui était l'exécutif du département. Parallèlement, on a renoncé à une politique de fusion des communes. Il y a eu plusieurs tentatives, mais qui étaient probablement trop coûteuses politiquement tant l'esprit de clocher est fort dans notre pays pour un gouvernement quel qu'il soit.

Du coup, on a joué la carte de l'intercommunalité sans grande prudence et surtout sans véritable garantie démocratique. En fait, au lieu de simplifier le millefeuille, on en a rajouté une couche. Dès lors, avec quatre niveaux, la question de la réforme territoriale s'est posée et se pose avec encore plus d'urgence.

Votre réforme, M. le Président, celle que vous avez soutenue, avait deux pôles comme ligne directrice : un pôle communes – intercommunalité et un pôle région – département. On donnait la priorité à l'intercommunalité, avec une fusion à terme, même si elle n'était pas clairement définie, entre la région et le département.

La systématisation de l'intercommunalité, qui je vous l'accorde a été initiée par Jean-Pierre CHEVENEMENT sous le Gouvernement JOSPIN, sous une forme assez technocratique, a provoqué un certain nombre de déséquilibres locaux. J'en veux pour preuve la création de la Métropole Nice Côte d'Azur qui a divisé le département en deux. On avait eu l'occasion de l'évoquer à la télévision où j'avais indiqué qu'à la suite de la création de la Métropole, vous vous retrouviez, en tant que président du Conseil général, avec un demi-département. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu défendre avec pugnacité le département. Aujourd'hui, le vin est tiré et nous avons commencé à le boire depuis un certain temps.

Toujours dans votre réforme, celle de la présidence SARKOZY, était prévue, en pointillé je vous l'accorde, une fusion département – région à travers l'avènement du statut du conseiller territorial. Personnellement, je n'étais pas hostile, même si j'étais extrêmement isolé à gauche, puisque je trouvais que cette démarche faisait du conseiller général actuel, élu de proximité au scrutin uninominal, le futur représentant d'une collectivité département – région unique.

Le cœur de la question est bien là. Personne ne doute, surtout si nous mettons en perspective la réforme SARKOZY et celle qui est actuellement proposée, que nous allons vers une fusion du département et de la région. Au-delà des postures politiciennes des uns et des autres, il y a une sorte d'évidence. Ce qui sera à mes yeux fondamental, ce seront le mode de désignation des élus et le degré de participation démocratique des citoyens à ces futures collectivités.

En effet, si l'on combine le scrutin indirect des agglomérations avec le scrutin de liste abscons et absolument illisible des régionales pour les nouvelles collectivités, à mon sens, c'est là qu'on aura porté un coup fatal à la décentralisation. Sur ce point, rien n'est joué puisque, heureusement ou malheureusement, les intentions du Gouvernement ne sont pas clairement exprimées à ce sujet, et je le déplore.

En ce qui me concerne, je serai vigilant. Si au final la réforme devait aboutir à une confiscation de la démocratie locale par les appareils de partis, je serais clairement contre. En attendant, la première partie d'une réforme est proposée. Le débat est lancé. Comme ma collègue Mme GOURDON, je serais tenté de dire : laissons-le vivre. Je dis cela en toute liberté puisque je suis membre d'un parti politique, le parti radical de gauche, qui lui s'est clairement positionné contre la réforme.

M. Le Président.- Merci. Vous faites partie de la gauche lucide, comme souvent d'ailleurs. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Pour une fois, j'ai rédigé mon intervention puisque je souhaite rester dans un langage contenu. Il arrive parfois que passionné par mon sujet, je me livre à des prosopopées... Avant de lire ce texte, je voudrais tout de même tordre le cou à cette histoire de millefeuille. Si je regarde ce qui se passe en Allemagne, en Italie, en Espagne, les grands pays d'Europe occidentale qui ont une histoire différente de celle de l'Angleterre marquée par la monarchie, le même millefeuille se retrouve partout. Personne n'y accorde l'importance que certains lui accordent en France. En Allemagne, en Italie, en Espagne, nous avons des communes, des communautés de communes, des métropoles, des régions et des départements. Cela ne pose de problèmes qu'en France, c'est étonnant. Pour rester dans la métaphore pâtissière, il me semble que ce millefeuille constitue plutôt une tarte à la crème.

J'en viens au texte que je vais vous lire.

Le précédent Président de la République comme l'actuel ont proposé à leur majorité une réforme territoriale, il y a là une certaine continuité, qui, avec des modalités différentes, aboutissent à une disparition plus ou moins progressive des conseils généraux. La précédente proposition de réforme a provoqué de vives réactions. Il faut constater que la proposition actuelle n'en provoque pas moins si l'on voit le nombre de motions adoptées ou en cours d'élaboration dans les départements quelle que soit leur orientation politique.

La proposition actuelle s'accompagne d'une proposition de regroupement des régions.

Qu'il faille regrouper les régions, tout à fait d'accord. La région Limousin ou celle que l'on s'accorde à appeler la Madone du Poitou sont ridiculement étroites. Mais une fois cela fait, une fois ces régions regroupées, la nécessaire proximité imposerait que l'on conserve les départements, au moins sur les sujets qui relèvent de cette proximité. Je pense à l'éducation, y compris les lycées, et au logement ou aux déchets, en plus de l'aide sociale.

Eloigner exagérément, ce qui pourrait être le cas, la décision du territoire qu'elle concerne me paraît, sur ces domaines, au moins contre-productif. Le regroupement des régions est nécessaire, mais contradictoire avec la disparition des Conseils généraux. La bonne solution consiste à étudier plus sérieusement la répartition des compétences de chaque collectivité entre les différents échelons.

Deuxièmement, la méthode adoptée me semble être un peu à la hussarde. Elle est d'une part peu compatible avec l'idée que je me fais de la gauche qui doit être exemplaire en matière de codécision. Là, franchement, côté codécision, il y aurait beaucoup à dire. Une telle méthode est en tous cas en plus parfaitement contradictoire avec l'objet de cette réforme qui demanderait de prévoir un calendrier dans le temps nécessaire pour tenir compte des spécificités historiques, culturelles, économiques des territoires concernés. Nous ne sommes pas dans cette démarche.

Troisièmement, le principal argument de cette réforme est qu'elle permettra des économies considérables. Or, pour que cette réforme produise les effets attendus en termes d'économies budgétaires, il faudrait faire disparaître les besoins, pas les collectivités.

Répartir de manière différente les compétences entre les échelons territoriaux ne réduira pas les besoins à satisfaire ni les personnels nécessaires pour instruire les dossiers et préparer les décisions.

Quatrièmement, cette réforme est présentée comme une décentralisation. C'est là que ça devient de plus en plus difficile à supporter. En fait, elle supprime un échelon de décision décentralisé. Je ne vois pas en quoi c'est de la décentralisation que de supprimer un échelon de décision décentralisé. Elle concentre les décisions au sein de pôles régionaux plus vastes, elle s'accompagne d'une aggravation visiblement forcée de l'intercommunalité, les deux échelons (régional et intercommunal) étant contrôlés de fait par la dotation de fonctionnement. C'est une contre décentralisation. L'architecture territoriale se résumerait à une quinzaine de principautés, contrôlées et bridées par les dotations de fonctionnement, principautés qui, par la concentration de toutes les compétences, vassaliseraient de fait les collectivités de second rang. Je caricature à peine, mais je cherche à avertir.

Au surplus, cette réforme aboutirait à une polarisation accrue des territoires, des villes centre dans chaque région qui regrouperaient les communes sous leur autorité et discuteraient directement avec la région des instruments de leur propre développement : routes, enseignement secondaire et universités, TER, etc. Entre ces pôles reliés, on peut craindre un désert économique et social. Ce n'est pas mon idée ni mon image préférée de l'aménagement du territoire.

Enfin, on risque d'assister à la disparition progressive du scrutin uninominal de territoire où l'on ne peut être élu que si l'on a développé un réseau local (associatif, syndical ou autre) et qu'on l'a entretenu en participant et en organisant les luttes de terrain sur des sujets souvent locaux, parfois départementaux, quasiment jamais régionaux. Je pense que la disparition de ce mode de scrutin au profit de la proportionnelle, la proportionnelle étant clairement l'endroit où ce sont les formations politiques qui désignent les élus, va accentuer le divorce entre la population et ses élus, car on n'élira, en dehors de la tête de liste, que des gens que la population connaît peu.

Je souhaite rester en dehors des polémiques politiciennes ou des postures électorales, mais je ne peux pas soutenir une réforme de cette ampleur, conçue sans la réflexion nécessaire, sans les concertations qui s'imposent, et dont le résultat ne peut à mes yeux qu'être négatif pour les raisons que je viens d'évoquer.

Je souhaite qu'il y ait un débat pour que la population soit informée pleinement. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour cette intervention très pertinente qui tourne le dos à beaucoup de démagogie que nous entendons, de part et d'autre d'ailleurs. Je voudrais souligner un point important qui était dans votre conclusion : l'attachement au scrutin majoritaire. Comme je l'ai dit dans mon intervention, derrière tout cela, nous allons aller vers des collectivités qui ne seront plus élues qu'au scrutin proportionnel. Or, la proportionnelle est pour moi la gangrène de la démocratie.

Nous avons vu ce que cela donnait sous la Quatrième République, et nous voyons bien que derrière tout cela repose l'idée d'un « grand machin » gouverné à la proportionnelle où les partis se répartiraient la tunique. Ce n'est pas notre conception. Merci d'avoir précisé ce point de vue que je partage totalement.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci M. Le Président. Je m'exprimerai au nom du groupe, puisque nous sommes tous totalement d'accord sur notre position.

Comme vous l'avez dit, notre session d'aujourd'hui a pour but essentiel l'examen et le vote du compte administratif qui traduit en chiffres les actions menées et les investissements réalisés au cours du dernier exercice au titre de la politique de la majorité que vous présidez. Mais c'est aussi comme toujours le rappel des compétences nombreuses assumées par cette collectivité au service des habitants de notre département.

Cette année, cet exercice du vote du compte administratif intervient après l'annonce faite par le Président de la République, puis l'approbation par le Conseil des Ministres du 18 juin, date symbolique mais bien éloignée du sujet qui nous concerne, de la nouvelle réforme des collectivités qui prévoit, entre autres, la disparition du Conseil général. Un événement qui vous a conduit et qui nous conduit tous tout naturellement à faire le lien entre cette annonce qui contribue à bouleverser l'organisation démocratique de notre République et l'importance, voire même le caractère irremplaçable des services que le Conseil général met à la disposition des habitants des Alpes-Maritimes dans le cadre de ses compétences.

Commençons d'abord par le compte administratif pour ensuite terminer sur la réforme. Pour ce qui est du compte administratif tout d'abord, il est l'expression parfaite des choix politiques de réduction de la dépense publique que votre majorité a appliqués à l'échelle du pays de 2007 à 2012 pour, paraît-il, contribuer à la relance de l'économie et de l'emploi avec le succès que l'on sait aussi bien dans les Alpes-Maritimes qu'à l'échelle du pays ou de l'Union européenne. Un choix qui, à de toutes petites nuances près, s'accorde parfaitement avec celui du Gouvernement actuel qui renie tous les engagements pris par le Président quand il était candidat. Tous, ou presque.

Depuis 2008, alors même que vous et votre majorité ne cessez de nous expliquer que la priorité doit être donnée aux investissements, le Conseil général n'a fait que réduire les siens de façon inquiétante. Ils représentaient 369 M€ en 2009, mais seulement 250 M€ en 2012 et juste 150 M€ en 2013, soit une réduction de près de 40 % en un an et de près de 60 % depuis 2009.

Enseignement, réseaux et infrastructures, équipements à caractère social, il n'est pas un domaine qui ne soit pas affecté par cette forte diminution, ce qui se traduit par des retards dans les réalisations d'équipements publics départementaux indispensables ou par leur abandon pur et simple, par une forte réduction, je le souligne, de la commande publique qui affecte aujourd'hui de façon dramatique les entreprises et l'emploi départemental.

Vous nous répondrez, et vous nous avez déjà répondu par avance, que l'on ne peut dépenser que ce que l'on a et que si les recettes de nos collectivités diminuent, cela tient à la politique du Gouvernement, à la diminution du produit des droits de mutation ou encore au transfert de charges de l'Etat sans que les compensations financières ne suivent.

C'est vrai et c'est d'ailleurs ce que nous dénonçons depuis des années, presque toujours seuls dans cette assemblée. Mais vous ne pouvez, d'un côté, appeler de vos vœux cette politique d'austérité au plan national et de l'autre en condamner les conséquences parce que ce sont aujourd'hui les socialistes qui la mettent en œuvre.

Vous ne pouvez non plus faire comme si la suppression de la taxe professionnelle et la réduction de l'autonomie financière du Conseil général n'étaient pas intervenues du fait de décisions prises sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

C'est donc pour nous de choix radicalement différents qu'a besoin notre pays : de choix qui donnent la priorité aux besoins humains et non à la course aux profits financiers ; de politiques fondées sur le développement des services publics, facteurs d'égalité entre les citoyens ; sur le soutien à l'investissement productif et aux activités des petites et moyennes entreprises ; sur la relance du pouvoir d'achat des ménages et non sur l'utilisation des finances publiques pour distribuer, comme cela se fait aujourd'hui comme hier, des cadeaux aux très grandes entreprises qui les utilisent pour engraisser leurs actionnaires au détriment de l'investissement et de l'emploi. Tous les chiffres officiels le confirment.

Des choix qui prennent, aussi, le contre-pied des politiques libérales de l'Union européenne, terreau fécond malheureusement d'une désespérance des populations qui s'est manifestée de la pire des façons lors des dernières élections européennes et qui devrait, chers collègues, dans notre ensemble, nous alerter peut-être beaucoup plus que c'est le cas aujourd'hui.

Pour ce qui est de la dernière réforme des collectivités, nous notons en premier lieu que la nouvelle majorité au pouvoir, qui n'avait pas de mots assez durs pour fustiger la réforme territoriale de 2010 de votre majorité, reprend et amplifie les aspects les plus néfastes de cette loi qui n'a d'ailleurs jamais été totalement abrogée. Elle y ajoute quatre changements majeurs : la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020 ; la division par deux du nombre des régions d'ici 2015 ; la refonte arbitraire de la carte des intercommunalités pour fin 2015 ; la suppression de la clause de compétence générale pour les conseils généraux et conseils régionaux, le tout couplé avec la réduction de 3,8 milliards d'euros par an des dotations de l'Etat aux collectivités entre 2015 et 2017.

Pour convaincre de la nécessité de supprimer les conseils généraux, les deux mauvaises raisons qui avaient déjà été utilisées par Nicolas SARKOZY pour justifier sa loi de 2010 sont à nouveau mises en avant par le nouveau pouvoir.

La complexité de l'organisation administrative de notre pays qui serait due à ce que les communicants des gouvernements successifs ont abusivement baptisé « le millefeuille territorial ». Cela a déjà été évoqué par M. VINCIGUERRA.

Deuxième raison : la nécessité de diminuer les dépenses des collectivités pour que celles-ci prennent part à la réduction des déficits publics et participent à la relance de l'économie et de l'emploi.

Le thème du millefeuille repris en chœur par les médias est une véritable escroquerie intellectuelle. Ce sont en effet ceux qui dénoncent le trop grand nombre de collectivités qui en ont ajouté à celles qui existaient déjà. C'est ainsi que les conseils régionaux ont été créés, tels que nous les connaissons aujourd'hui ou à peu près, dans les années 85, les intercommunalités, puis les Métropoles qui ont été ajoutées aux intercommunalités classiques, il y a une dizaine d'années. Mais pour diminuer le nombre de feuilles du millefeuille, ce sont les conseils généraux et les communes, c'est-à-dire les collectivités qui assurent le plus de proximité avec les citoyens, que l'on veut faire disparaître.

Un beau tour de passe-passe pour faire croire au grand public que l'on simplifie, que l'on modernise et que l'on réalise des économies.

Quant à la contribution des collectivités à la diminution du déficit public, c'est un argument qui n'est pas recevable. Vous l'avez indiqué, M. le Président. En réalité, l'encours des emprunts de l'ensemble des collectivités ne représente même pas 10 % (8 %) de la dette de la France alors que ces dernières assurent 73 %, près des trois-quarts des investissements publics du pays. Ces emprunts servent exclusivement à investir dans des équipements indispensables à la population, et non pour rembourser des frais de fonctionnement.

Si les possibilités d'intervention des collectivités viennent à diminuer, et c'est déjà le cas aujourd'hui, les services à la population, les activités des entreprises et l'emploi s'en trouvent directement affectés. C'est la situation de crise que nous vivons actuellement. Elle ne pourra que s'aggraver avec la nouvelle loi que le Gouvernement entend imposer.

Et ce d'autant plus que la suppression des conseils généraux toucherait d'abord tous les services qui s'adressent directement aux familles et qui relèvent des missions de solidarité humaine du Conseil général : l'APA pour les personnes âgées dépendantes, le revenu de solidarité active, les prestations compensatrices du handicap, le soutien à l'enfance et à la jeunesse, les interventions des services sociaux auprès des publics défavorisés. Des interventions qui ont représenté en 2013 dans les Alpes-Maritimes, le compte administratif en atteste, 513 M€ d'engagements, couverts pour l'essentiel par les ressources propres du Département en raison du désengagement continu de l'Etat. D'ailleurs, ce désengagement et la très incomplète compensation des transferts de charges par l'Etat, ne sont pas sans incidence sur les missions que notre collectivité assume.

A moins de réinventer les règles de l'arithmétique, s'il y a stabilité de l'enveloppe globale de fonctionnement, ce que vous avez souligné tout à l'heure, mais augmentation des dépenses contraintes, celles que j'ai évoquées, cela oblige donc bien à réduire d'autres budgets pour assurer l'équilibre et obéir au dogme de la réduction de la dépense publique.

Pour le RSA, les dépenses d'allocations ont augmenté entre 2009 et 2013 de plus de 30 M€, et la compensation de l'État d'un peu moins de 4 M€, ce qui représente 27 M€ de déficit pour notre collectivité. Même problème pour le handicap où le budget a augmenté de presque 20 M€ lorsque les dotations de l'État ont diminué dans le même temps de 1 M€.

Nous pourrions dire la même chose pour le budget de fonctionnement qui est le plus impacté, celui des personnes âgées avec des frais de séjour qui baissent par rapport à 2009 de 11,8 M€ mais aussi l'APA en établissement avec moins 5,3 M€ et l'APA à domicile avec moins 5,8 M€. Il s'agit d'argent mais aussi de services aux personnes essentiellement.

Ceci étant précisé, de deux choses l'une : ou les soutiens qui relèvent de la solidarité humaine sont supprimés et on économise ces 500 M€ sur le dos des plus modestes et des plus défavorisés ; ou on considère qu'ils sont indispensables. Et franchement aujourd'hui, on ne voit pas qui s'en chargerait mieux que le Conseil général grâce à son organisation et à ses services qui ont largement fait la preuve de leur compétence et de leur efficacité.

Il y a ensuite tous les autres domaines dont la responsabilité est actuellement confiée aux conseils généraux par la loi. C'est le cas des routes départementales, de la construction et de la gestion des collèges, du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés, des transports collectifs routiers départementaux, des ports, du SDIS. A l'exception du SDIS, le projet de loi prévoit de transférer dès le 1^{er} janvier 2017 toutes ces compétences aux Métropoles quand elles existent, et d'une manière générale aux nouvelles régions qui se verraient reconnaître un pouvoir réglementaire ainsi que la responsabilité du développement économique et de l'aménagement du territoire dans le cadre de schémas qui auraient des effets prescriptifs s'imposant donc aux autres collectivités et leur supprimant le peu d'autonomie de décision qui pourrait leur rester.

Nous savons par expérience que cet éloignement des lieux de décision et de gestion est aussi la certitude que loin de faire ces économies, ces missions seront moins bien assurées, que leur mise en œuvre ne pourra tenir compte des réalités et spécificités locales, et qu'elle sera plus coûteuse car elle nécessitera la création de niveaux intermédiaires de gestion.

Tout ceci signifie, et le danger est proche, que dès le 31 décembre 2016, si nous n'arrivons pas à nous faire entendre, le Conseil général aura déjà été vidé de compétences essentielles qui représentent environ un tiers de son budget actuel de fonctionnement et 40 % de ses investissements. Autant dire que sa dissolution qui sera alors bien engagée risquera de rendre sa disparition totale en 2020 pratiquement irréversible, quels que soient les changements éventuels qui pourraient intervenir à la tête du pays. 31 décembre 2016, c'est avant 2017.

Mais nous ne pouvons non plus oublier les interventions qu'assure le Conseil général en application de la clause de compétence générale. Une disposition de la loi qui avait été supprimée par la réforme de 2010, pour être ensuite rétablie par le Gouvernement en janvier 2014 et qu'il vient de décider à nouveau de supprimer. Cette décision tourne le dos aux engagements pris par le candidat HOLLANDE. Elle est très grave de conséquences.

Dans notre département, elle aboutirait, sans que la liste en soit exhaustive, à la suppression de toutes les aides à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat rural, à la suppression de toutes les actions culturelles du Conseil général ainsi que la cessation de toutes les aides aux associations culturelles, sportives et de loisirs, à l'interdiction de soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux et communaux, à la suppression de toutes les aides aux équipements communaux et intercommunaux. Vous me direz que la suppression de la clause de compétence générale n'aurait pas besoin d'être prévue si le Conseil général n'existait plus.

Sans ces concours du Conseil général, les communes, les intercommunalités et les associations seraient ou seront dans l'impossibilité de réaliser les actions et investissements que je viens d'évoquer et qui participent pourtant de façon décisive aux dynamiques départementales, ce qui portera gravement atteinte à l'économie locale, à l'emploi et aux services à la population.

En étant dépourvues des soutiens financiers du Conseil général, les communes se trouveront de fait, vous l'avez dit M. le Président et c'est un point de vue que nous partageons totalement, dans l'impossibilité de jouer leur rôle. C'est l'échelon de base de la démocratie locale. Ce sont des mots, mais il faudrait aussi que ce soit une réalité pour ceux qui les utilisent. La commune est l'échelon de base de la démocratie locale et de la gestion de proximité qui disparaîtra.

D'autant plus que le maintien de la clause de compétence générale pour les communes relève du trompe-l'œil complet puisque, dépourvues de moyens, elles ne pourront y avoir recours. Mais ceci fait aussi partie de la réforme gouvernementale qui impose arbitrairement, au gré de la volonté des préfets – vous l'avez sans doute observé en lisant le pré-projet de loi – et des intercommunalités de plus en plus grandes et donc de plus en plus éloignées des citoyens et auxquelles les communes vont être obligées de transférer pratiquement toutes leurs compétences, notamment en matière de maîtrise foncière.

Un bouleversement catastrophique pour les citoyens mais assumé par le Président de la République qui explique que l'intercommunalité deviendra la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. Les mots sont choisis mais le sens est clair : les communes n'auront plus de pouvoir.

Jamais, les collectivités et à travers elles les services à la population, ainsi que les personnels qui en assurent le fonctionnement et que nous ne devons pas oublier, n'ont subi une attaque d'une telle ampleur et d'une telle violence.

D'autres gouvernements s'y sont essayés mais jamais avec une telle volonté de refuser tout dialogue en disqualifiant par avance la parole des élus locaux par des arguments que je qualifierai de populistes.

Nous aurions pu dire dans cette circonstance que si M. SARKOZY en a rêvé, de ce changement, M. HOLLANDE le fait. Mais l'heure est trop grave pour ne pas tout mettre en œuvre pour s'opposer à ce bouleversement institutionnel qui bafoue l'histoire de notre pays, les valeurs de notre République et notre nation.

Des décisions aussi graves pour le devenir de notre pays ne peuvent pas être prises sans que le peuple soit consulté par référendum après avoir été complètement et précisément informé des raisons, du contenu et des conséquences de ce démantèlement de l'organisation de notre territoire. Il appartient nous semble-t-il, modestement, à la place que nous occupons ici, de dire à tous ceux qui sont attachés aux valeurs républicaines, au-delà de la diversité de nos convictions partisans, qu'il est nécessaire de faire grandir cette exigence à l'échelle du pays.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Je crois que vous êtes prêt à voter avec nous une motion de censure contre le Gouvernement, pour rejeter ce pouvoir qui abîme la France et met à mal des pans entiers de notre histoire.

M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Tout a été dit ou presque sur la réforme, mais je voudrais intervenir sur le compte administratif. Je suis là depuis quelques années, et l'air que vous prononcez chaque fois que vous présentez le budget primitif ou le compte administratif est un air connu, en tous les cas depuis que François HOLLANDE est Président de la République, pour masquer la dégradation des comptes du Conseil général qu'il appartient pourtant de vous imputer, du moins pour une bonne part, et qu'exprime avec force le compte administratif 2013.

Vous chargez à outrance le Gouvernement de la France, coupable à vos yeux de tous les maux, responsable de la situation financière dans laquelle notre collectivité se trouve aujourd'hui. La ficelle est un peu grosse à mon sens, et vos arguments ne résistent que partiellement à la réalité des faits.

Je voudrais insister sur deux ou trois points majeurs, et tout d'abord l'endettement. A ma connaissance, il n'est pas de la responsabilité du Gouvernement, puisque cet endettement était de 98,7 M€ en 2003. Il a atteint 999,6 M€, soit un milliard d'euros, en 2010.

Ce niveau stratosphérique a certes légèrement baissé en 2012 mais repart à la hausse en 2013. Ceci est d'autant plus inquiétant que les recettes ne suivent pas et que certaines dépenses sont en forte croissance, structurellement.

En 2010, concernant les recettes, vous avez sans tiquer appliqué la réforme de la fiscalité locale du précédent Gouvernement qui a limité l'autonomie de notre collectivité, comme de l'ensemble des collectivités, sans jamais réclamer les compensations dues au titre du fameux slogan de la compensation à l'euro près. J'avais entendu cela, mais c'est resté au niveau du vœu pieux. Quant aux dépenses, qui deviennent incompressibles et qui sont en forte croissance, je veux évoquer notre relation avec la Métropole Nice Côte d'Azur dont la naissance a été célébrée le 17 octobre 2011. Le Département en a lui-même facilité l'accouchement dans la mesure de tous ses moyens. Aujourd'hui, la dotation de fonctionnement à la Métropole est la dépense la plus dynamique de notre budget avec une progression de 14 % d'une année sur l'autre.

La gestion performante et rigoureuse que vous nous annonciez au budget primitif 2013 devait limiter les dépenses de fonctionnement pour mieux épargner et autofinancer nos investissements. Malheureusement, coincée entre la baisse de nos recettes dépendant de la volatilité des droits de mutation, l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et l'importance de notre dette, notre marge de manœuvre est de plus en plus étroite. Nous sommes dans un cercle vicieux où nous ne pouvons nous passer de recourir toujours plus à l'emprunt qui représentait 34 % des recettes d'investissement en 2012 et 64,6 % en 2013. De compte administratif en compte administratif, le constat est qu'aucun de ces principes n'est jamais respecté et confirme l'inexorable déclin de notre collectivité.

En ce qui concerne le niveau de l'épargne, dans le prolongement du maintien des dépenses de fonctionnement, l'épargne élevée était un objectif fondamental du budget primitif 2013. Le niveau d'épargne brute prévu était de 112,3 M€. Il est au compte administratif de 80,6 M€, soit une baisse de 28 % par rapport aux prévisions. Vous nous annonciez un niveau d'épargne très nettement supérieur au niveau moyen des départements millionnaires. Il faudra se contenter de cette moyenne qui est de 78 M€, selon les informations en ma possession.

Quant au désendettement, en 2011 vous nous annonciez que le désendettement du Département s'amorçait. Nous avons remboursé plus de capital de la dette contractée que nous avons emprunté. En 2012, renversement de tendance, le Conseil général a remboursé 57,5 M€ et emprunté 83,4 M€. En 2013, la tendance se confirme, nous avons remboursé 54,1 M€ et emprunté 80 M€.

Quant à l'encours de la dette, c'est-à-dire le stock actuellement en cours, en 2011, il plafonnait à 999,9 M€. En 2012, il s'affichait à 853 M€. En 2013, il repart à la hausse avec un montant de 879,5 M€. Pour mémoire, au compte administratif 2012, l'encours par habitant était de 791 € dans les Alpes-Maritimes pour une moyenne des départements millionnaires de 438 € par habitant.

Rappelons enfin que le Département a transféré 171,5 M€ d'encours de dette à la Métropole Nice Côte d'Azur en 2011 mais qu'il assure l'entier remboursement de la dette transférée par le biais de la dotation.

En 2013, nous avons ainsi remboursé 10 M€ du capital de cette dette. Si l'on consolide les deux encours, 879 M€ et 160 M€, l'encours de dette à la charge du Département est encore plus important qu'en 2012 et dépasse cette année encore le milliard d'euros.

Dans ces conditions, il est difficile d'investir. Nous l'avons dit par ailleurs. Nous avons atteint un niveau plancher de 150 M€ en 2013. A la lecture de ces données, nous pouvons légitimement nous interroger sur l'annonce faite au budget primitif 2014 d'inscrire 200 M€ d'investissement, alors que la situation ne semble pas s'améliorer.

En conclusion, l'affaiblissement continu du Conseil général est avant tout le fait de la politique menée depuis maintenant des années par la majorité départementale. Nous en avons encore aujourd'hui la démonstration. C'est la raison pour laquelle, comme pour le budget primitif 2013, nous ne voterons pas le compte administratif 2013.

M. Le Président.- Merci M. DAMIANI. Quelques éléments de réponse. Votre discours n'est pas très crédible. J'entends que vous ayez du mal à accepter les critiques que l'on porte sur la gestion, que vous soutenez, d'un Gouvernement calamiteux. Je comprends qu'il soit difficile pour vous de voir la dégradation de ce pays dont vous êtes responsable chaque jour un peu plus. Je n'ai pas fait comme vous, je n'ai pas nié la crise lors de l'élection présidentielle. Nous n'avons pas dit que nous allions réinventer le rêve français, que tout était dû à M. SARKOZY, que dès que vous arriveriez, on allait remettre la retraite à 60 ans, augmenter le SMIC, recruter 60 000 fonctionnaires dans l'Education Nationale alors que par ailleurs, le niveau de notre système éducatif ne cesse de se dégrader, avec le taux d'encadrement le plus élevé d'Europe et le budget également le plus élevé. Vous en rajoutez un peu plus.

Tout cela faisait partie des promesses. Aujourd'hui, nous avons 6 millions de chômeurs ou de personnes qui ne travaillent qu'à temps partiel, 3,3 millions de chômeurs de catégorie A, une dette qui atteindra les 2 000 milliards d'euros à la fin de l'année, un déficit qui est de 4,3 % en 2013 alors qu'il devait être de 3 %, 50 milliards d'euros d'impôts de plus... Vos résultats sont là, sans parler de l'insécurité ou de l'immigration. Ce n'est pas moi qui l'affirme, ce sont les Français lorsque le Président de la République est à 15 % d'opinion favorable. Je pense qu'il peut encore faire mieux, mais cela démontre très clairement que les Français sont lucides et qu'ils savent à qui ils ont à faire. Je crois d'ailleurs qu'ils vous l'ont dit partout aux élections municipales.

Sur les éléments chiffrés que vous rappeliez, vous omettez bien entendu de mettre en avant les efforts faits par le Conseil général. Sur la dette, vous soulignez le taux de solvabilité. Il s'agit du nombre d'années de remboursement de la dette en fonction de l'épargne brute. Celle-ci était de 70 M€ en 2013. Si les DMTO ne s'étaient pas effondrés, nous aurions eu 50 M€ de plus, si nous prenons le même niveau qu'en 2012. Nous aurions ainsi eu 120 M€ d'épargne brute, ce qui avait été le cas en 2012. Ce ratio serait donc tombé à 6 ans. C'est mécanique.

Un ratio comprend un dénominateur et un numérateur. Il y a au dénominateur l'épargne brute qui diminue parce que nos recettes ont baissé, et non pas parce que nos dépenses ont augmenté. Nous avons donc cet effet mécanique. Sur la dette, nous avons fait des efforts considérables pour recourir de moins en moins à l'emprunt. Vous avez rappelé qu'en 2011, pour la première fois dans l'histoire du Conseil général, sur les dix dernières années du moins, nous avons moins emprunté que remboursé. Nous nous étions donc désendettés de 1 M€. C'était un effort majeur. En 2012 et 2013, nous avons tangé cet effort, puisque l'accroissement n'était que de quelques millions d'euros. Nous empruntons un peu plus que nous remboursons, mais dans des proportions très restreintes. Nous avons encore limité le recours à l'emprunt en 2013, avec 80 M€ au lieu de 83 M€ en 2012, de 103 M€ en 2010, de 230 M€ en 2009 compte tenu de la poursuite de programmes engagés, de 234 M€ en 2008, ou de 175 M€ en 2007.

Aujourd'hui, nous avons divisé par trois le rythme du recours à l'emprunt. Cela a des conséquences mécaniques sur l'investissement. Je répondrai à M. TUJAGUE sur ce point. Je l'avais anticipé et expliqué dans mon propos, nous avons fait un choix. Vous nous dites que nous avons trop de dette et que nous empruntons trop. En même temps, vous nous déclarez que nous n'investissons pas assez. J'en conclus qu'il faut agir sur le troisième curseur, celui que vous préférez, c'est-à-dire la fiscalité. Les dépenses peuvent en effet être financées de trois façons : par les dotations de l'Etat, qui sont en baisse ; par les DMTO, qui sont également en diminution, ce à quoi nous ne pouvons rien, et j'ai rappelé les liens de cause à effet entre la politique du Gouvernement et la baisse des DMTO ; par la fiscalité directe. Nous avons décidé, et c'est un choix que j'assume et revendique, de ne pas augmenter les impôts. Pour le solde, si les dépenses sont supérieures aux recettes, nous pouvons les financer par l'impôt.

Nous avons fait le choix de continuer d'emprunter, mais beaucoup plus modérément, pour conserver l'aide aux communes. M. DAMIANI, si vous me dites qu'il faut supprimer l'aide aux communes, il faut l'assumer. Nous aurions pu moins emprunter sur cette année 2013 par rapport au remboursement en capital que vous évoquez. Il y a un écart de 20 M€, sachant que nous avons donné 50 M€ aux communes. Nous aurions très bien pu donner 30 M€ aux communes et aller vers le désendettement. C'est un choix que la majorité n'a pas réalisé. Je ne pense pas que M. TUJAGUE soit dans cette approche non plus. Nous avons fait le choix d'un moyen terme avec un recours de plus en plus limité à l'endettement. J'espère qu'en 2014, nous aurons un solde positif sur l'endettement.

Sur l'investissement, M. TUJAGUE, vous prenez des références qui avaient été exceptionnelles. Je ne vais pas le répéter, nous avons déjà eu ces débats : 430 M€ d'investissement au cours de l'année 2007, 400 M€ en 2008 et 370 M€ en 2009. Nous étions sur le double des ratios des départements millionnaires. Nous sommes aujourd'hui dans la moyenne. Bien évidemment, cela a baissé, mais nous faisons avec ce que nous avons. Nous disposons de moins de recettes, nous faisons des choix prioritaires. Je le revendique. Je souligne en tous cas vraiment cet effort de gestion qui est réalisé.

M. DAMIANI, vous avez évoqué un chiffre faux en parlant d'une augmentation de la dotation sur la Métropole. La dotation sur la Métropole a été fixée une fois pour toutes par la CLECT au moment du transfert de compétences à la Métropole. Elle n'a qu'une clé d'indexation : elle évolue en fonction de la DGF qui est versée aux départements par l'Etat. Nous l'avons votée pour le budget 2014 : la dotation à la Métropole baissera de façon assez importante en 2014 puisque la DGF du Département diminuera elle aussi de façon importante. Nous avons en effet une baisse d'environ 10 % de la DGF en 2014. Il y aura ainsi une diminution de 10 % de la dotation à la Métropole. Il existe donc cette indexation.

L'augmentation était mécanique entre 2012 et 2013. Elle était liée au transfert de la dette que vous avez par ailleurs évoqué. 2012 était la première année, et le transfert de la dette ne s'est opéré qu'en novembre 2012. En 2013, c'était donc sur une année entière. Je vous rassure, la dotation est figée. Il y a un indice d'indexation lié à la DGF, qui au demeurant nous sera favorable cette année. Voilà ce que je voulais souligner en réponse à ce que vous avez dit.

Sur le stock de dette, je veux rappeler que le premier département est celui de Seine-Maritime, géré par la gauche : 975 € par habitant. La Corrèze a le record avec 1 500 € par habitant, ce qui représente environ 60 % de plus que ce que nous avons dans le département des Alpes-Maritimes. Je suis soucieux du niveau de la dette. C'est d'ailleurs une constante depuis que j'ai pris la présidence de cette assemblée. Je n'ai pas voulu que le stock de la dette soit accentué, malgré beaucoup de mesures venues peser sur les départements depuis 2009. Je pense notamment à la dotation de péréquation, puisque ce sont 70 M€ que nous versons à l'Etat. Si nous ne les avions pas versés, nous aurions eu 70 M€ d'investissement de plus ou de dette de moins. Nous ne sommes donc plus sur le même périmètre, il faut que vous en soyez conscient M. DAMIANI. Vous comparez avec des chiffres de 2003, mais nous n'avions pas alors les mêmes contraintes pesant sur notre département. Nous n'avions pas la prestation de compensation du handicap, la responsabilité du RMI transférée en 2004, etc.

Je veux souligner que nous n'aurions pas un euro de dette, et que nous serions même excédentaires, si l'Etat avait payé ses dettes. J'entends l'Etat dans sa continuité d'ailleurs. Je vais citer un chiffre qui peut paraître terrifiant. Depuis 2002, l'Etat n'a pas compensé 1,1 milliard d'euros d'allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire de dépenses sociales. 1,1 milliard d'euros pour l'APA, pour l'ex RMI aujourd'hui RSA, et pour la prestation de compensation du handicap. Pour la seule année 2013, cela représente 130 M€ ! M. DAMIANI, vous nous dites que nous avons emprunté 80 M€. Si l'Etat assumait sa responsabilité sociale de solidarité nationale, nous aurions 50 M€ d'excédents.

130 M€ ! Nous aurions pu investir 50 M€ de plus sans un euro d'emprunt. 131 M€ même très exactement... Chaque année, cet écart s'accroît. Au début des années 2000, en 2002, il était autour de 50 M€ par an. Vous l'avez souvent dénoncé lorsque nous étions dans la majorité. Il s'agissait d'environ 50 M€ par an. On nous compensait 40 % pour l'APA. Aujourd'hui, on ne nous en compense qu'à peine 20 %. L'APA nous coûte 130 M€. L'Etat nous en compense 30 M€. Au départ, elle représentait 90 M€ et l'Etat nous en compensait 40 M€.

Nous ne sommes donc pas à périmètre constant. L'objectivité aurait dû vous conduire, M. DAMIANI, à noter que nous avons cette dotation de péréquation. Je vous le redis puisque vous étiez sorti tout à l'heure : 60 M€ de dotation de péréquation. Elle n'existait pas avant. Nous avons cet accroissement des dépenses sociales. Rien que sur ces deux postes – la dotation de péréquation et le déficit annuel – cela fait 200 M€. Si nous n'avions pas cela, nous pourrions toujours continuer d'investir 400 M€ par an. Croyez-moi, c'est ce que j'aimerais faire, mais encore une fois, ne faites pas semblant de ne pas voir la réalité.

Nous agissons avec ce que nous avons. Nous avons adapté la voilure. J'ai un tableau issu d'une analyse budgétaire réalisée sur tous les départements de France à propos des dépenses réelles d'investissement en euros par habitant. Nous arrivons aujourd'hui à la neuvième position des départements de France. La moyenne est à 210 €, et nous sommes à 245 € par habitant. Le département du Rhône est en dernier à 165 €. Je parle des départements comparables, c'est-à-dire de plus d'un million d'habitants. Nous restons donc sur des chiffres qui sont tout de même au-dessus de la moyenne en termes d'effort d'investissement.

Sur la réforme, chacun s'est exprimé. Je note la gêne de Mme GOURDON qui a dit qu'il fallait une réforme territoriale sans préciser laquelle. C'est évidemment facile d'avoir un double discours, c'est-à-dire d'affirmer au plan national qu'il faut la réforme et ici de dire qu'elle est négative. Vous savez bien qu'elle est négative. Sur les autres interventions, je pense que nous nous rejoignons assez dans les constats dressés par M. TUJAGUE, par M. MOTTARD, ou par M. VINCIGUERRA, sur cette conception de la nation qui va ressortir affaiblie. Si on affaiblit la proximité, regardons ce qui s'est passé aux élections européennes où les Français ont l'impression d'être noyés dans un grand ensemble où ils ne perçoivent pas l'action de proximité.

Demain, nous aurons les mêmes conséquences avec les grandes régions. La région qui regroupe Montpellier et Toulouse aura 500 kms de distance entre les points les plus extrêmes de cette région. Quelle en sera la capitale ? Va-t-on réaliser deux hôtels de région ? Pour compenser cette proximité, on va faire des antennes de région partout avec des fonctionnaires, des sièges, etc. On aura donc plus de dépenses. Tout cela est ridicule et grotesque. Je crois que nous en avons beaucoup parlé, et en tous cas je vous remercie pour le très large consensus qui apparaît sur la nécessité de défendre cet échelon essentiel de la proximité qu'est notre département.

Nous allons maintenant poursuivre l'examen de notre ordre du jour. Je passe la parole à Mme GIUDICELLI pour la présentation du compte administratif 2013.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président. Comme nous en avons beaucoup parlé, je vous propose de ne vous donner que les chiffres importants et de faire un résumé.

Ce compte administratif 2013 présente, après reprise du résultat de l'année 2012, un excédent de clôture de 25,1 M€. Comme pour l'exercice 2012, cette année 2013 a été marquée par un net recul des DMTO associé à l'augmentation des dépenses d'allocations RSA. Le compte administratif est donc ainsi arrêté :

- Dépenses de fonctionnement hors dette et hors Métropole : 932 M€ ;
- Recettes de fonctionnement : 1 122,7 M€ ;
- Dépenses d'investissement hors dette : 150,3 M€ ;
- Recettes d'investissement : 123,8 M€ ;
- Annuité de la dette (capital et intérêts) : 86 M€.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 38,5 M€ par rapport à l'année 2012. Le Département a enregistré une très nette baisse des droits de mutation. Nous en avons longuement parlé. Cette diminution est de 49 M€. Le montant des droits de mutation en 2013 s'élève à 270,8 M€ contre 319,4 M€ en 2012 et 349,4 M€ en 2011.

Les recettes issues de la fiscalité directe locale s'élèvent à 382,9 M€, en augmentation de 4,41 % par rapport à 2012. Elles comprennent la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux et les compensations versées par l'Etat.

En section d'investissement, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 80 M€ contre, contrairement à ce que disait M. DAMIANI, 83,4 M€ en 2012. Le fonds de compensation de la TVA s'élève donc à 16 M€.

Pour l'année 2013, la diminution des recettes de DMTO a été si importante qu'il a bien sûr été nécessaire d'ajuster à la baisse le niveau des dépenses d'investissement avec 150,3 M€ hors dette. En parallèle, la rationalisation des dépenses liées au fonctionnement de l'administration a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement hors dette en-dessous de 940 M€. A périmètre identique par rapport aux années précédentes, c'est-à-dire hors fonds de péréquation des DMTO et après neutralisation de l'effet Métropole, elles sont pour la deuxième année consécutive en diminution par rapport à l'année précédente. En effet, elles s'élèvent à 932 M€ contre 940 M€ au compte administratif 2012.

Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre collectivité, sont en progression par rapport à 2012 et représentent 513 M€.

Je vous propose pour conclure de prendre acte des résultats de clôture :

- Déficit cumulé de la section d'investissement : - 15 436 456,09 € ;
- Excédent cumulé de la section de fonctionnement : 40 507 816,26 €.

Je vous propose bien évidemment d'adopter cet excellent compte administratif pour 2013.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Tout a, je pense, été dit sur le compte administratif. Avant de mettre le rapport aux voix, je demande à Charles-Ange GINESY de venir procéder aux opérations électorales.

Le Président quitte la salle des délibérations.

M. GINESY.- Après les débats qui ont eu lieu, je pense que tout a été présenté et bien présenté. Tout a été dit. Mes chers collègues, je sou mets donc ce compte administratif à votre approbation.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DES BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de présenter en même temps la délibération sur les budgets annexes et celle sur l'affectation des résultats. Ce sera plus simple. Les deux rapports soumettent à votre approbation les résultats de la gestion 2013 des six budgets annexes. Tout a été voté à l'unanimité en commission des finances.

Pour le laboratoire vétérinaire départemental – toujours après reprise du résultat antérieur, je ne le redirai pas tout le temps –, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 7 054,83 €, et la section de fonctionnement un déficit cumulé de 7 054,83 €. Le déficit de fonctionnement est donc reporté en dépenses de fonctionnement, et l'excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement au compte 001.

Pour le cinéma Mercury, la situation est identique. La section d'investissement enregistre un déficit cumulé de 10 478,92 €, et la section de fonctionnement un excédent de 10 478,92 €. Cet excédent est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 10 478,92 €.

Sur le port de Nice, la section d'investissement présente un déficit de 12 952 €. Après reprise, la section de fonctionnement présente un excédent de 176 204,02 €. Cet excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 12 952 €. Le solde est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Sur le port de Villefranche-Santé, la section d'investissement affiche un déficit de 4 832,03 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 117 509,66 €. Ce chiffre est affecté à la couverture du besoin de financement de l'investissement pour 4 832,03 €. Le solde est évidemment affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour les ports en gestion concédée, la section d'investissement enregistre un déficit cumulé de 127 994,36 €. La section de fonctionnement affiche un excédent de 449 543,09 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 127 994,36 €. Le solde est affecté en recettes de fonctionnement, toujours au compte 002.

Nous terminons avec le parking Silo. La section d'investissement présente un excédent cumulé à fin 2013 de 52 300,30 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 149 733,22 €. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement, et l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Je vous propose d'adopter ces comptes administratifs des six budgets annexes, ainsi que l'affectation des résultats, puisque tout ceci a été voté à l'unanimité en commission des finances.

M. GINESY.- Après la présentation des comptes administratifs des budgets annexes et de l'affectation des résultats, y a-t-il des commentaires ou prises de parole sur le sujet ? Puisque ce n'est pas le cas, nous allons soumettre au vote chaque budget annexe.

Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DES BUDGETS ANNEXES

M. GINESY.- Nous devons là aussi voter budget par budget.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2013 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Nous pouvons demander au Président de reprendre la présidence de la séance.

Le Président regagne la salle des délibérations.

Nous demandons en revanche à M. le payeur de quitter la salle de réunion.

Le payeur départemental quitte la salle des délibérations.

4. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2013

Mme GIUDICELLI.- Après les opérations de pointage et de mise en concordance, les résultats du budget principal et de chacun de ses budgets annexes sont strictement conformes aux différents comptes administratifs correspondants. Il s'agit donc d'approuver ce compte de gestion présenté par le payeur départemental, M. IVALDI, comptable public de la collectivité, pour l'exercice 2013.

M. Le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous pouvons demander à M. le payeur départemental de nous rejoindre.

5. COMMUNICATION SUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET LES EMPRUNTS REALISES EN 2012 ET 2013

Me BECK.- L'objet de cette communication est d'informer l'assemblée départementale des opérations de dette intervenues lors des exercices 2012 et 2013 dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée pour la réalisation d'emprunts et la gestion active de la dette. Compte tenu des 83,4 M€ d'emprunts nouveaux souscrits en 2012 et des 80 M€ souscrits en 2013 d'une part, ainsi que des 111,5 M€ de tombées en capital sur les deux exercices d'autre part, l'encours de la dette au 31 décembre 2013 s'élève à 879,4 M€. Cet encours se répartit comme suit : 579,1 M€ en taux fixes, soit 65,85 % de cette dette ; 218,6 M€ en taux révisables, soit 24,86 % ; 81,7 M€ en emprunts structurés, soit 9,29 %. Comme vous l'avez indiqué M. le Président, nous pouvons constater la diminution du recours à l'emprunt.

Il est demandé à l'assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.-Merci. Y a-t-il des interventions ? Je vous remercie. Je profite du retour du M. le payeur pour lui indiquer que son compte de gestion a été approuvé, ce dont je le félicite et surtout ce dont je le remercie, puisque nous avons la chance de travailler dans un excellent climat de collaboration avec les services de la Direction départementale des finances publiques, placée sous l'autorité de M. GUICHETEAU. Je vous en remercie.

Nous avons procédé à la signature de plusieurs conventions, notamment sur la dématérialisation des procédures qui installe une véritable révolution, puisque désormais les mandatements s'effectuent sur la base de documents dématérialisés. Nous sommes là dans cette révolution numérique. Merci à vous M. le payeur départemental et à vos services pour la qualité de ce travail.

6. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COLLECTIVITES – AVIS DE PRINCIPE

M. REVEL.- C'est un dossier que nous avons l'habitude de rapporter. M. GINESY est au courant, puisqu'il en bénéficie pas mal... Nous retrouvons les mêmes principes qu'habituellement. Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission du développement local et de l'économie, ainsi que de la commission des finances. Je pense que son approbation à l'unanimité ne posera pas de problème. Il y a une note au rapporteur avec quelques éléments supplémentaires que tout le monde connaît.

M. Le Président.- Très bien. S'il n'y a pas d'intervention, je souligne avant de passer au vote que MM. THAON, VELAY, ROUX, CESARI, BENCHIMOL, BECK, MARY, VEROLA, BLANCHI, MANFREDI, et GUMIEL, qui siègent dans différents organismes qui bénéficieront de subventions, ne participent pas au vote.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. BECK, BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MANFREDI, MARY, ROUX, THAON, VELAY et VEROLA ne prennent pas part au vote.

7. FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES : PRIX DE LA FRANCOPHONIE ECONOMIQUE, ATTRIBUTION D'UN PRIX DEPARTEMENTAL

M. MASCARELLI.- Ce rapport traite de l'attribution d'un prix départemental pour les entreprises innovantes dans le cadre du Forum francophone des affaires que vous avez vous-même installé M. le Président dans les Alpes-Maritimes il y a quelques temps et qui est très important. Il s'agit simplement d'attribuer deux prix de 5 000 € pour des entreprises innovantes. Ces prix leur seront remis en Grèce les 23 et 24 octobre 2014, au cours de la prochaine réunion du Forum francophone des affaires.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE – UNICEF ET FOYER DE L'ENFANCE - CONVENTIONS

M. VEROLA.- Ce rapport est en deux parties. La première porte sur une convention avec l'UNICEF pour que le Département ait l'appellation « Département ami des enfants ». La deuxième partie correspond à la convention avec le foyer de l'enfance pour fixer le prix de journée.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Mon intervention portera sur la convention avec l'UNICEF. Bien évidemment, nous ne pouvons que nous féliciter qu'une telle convention puisse intervenir. Elle fixe trois priorités pour le Département : faire de l'enfance une priorité affichée de son action ; conduire son action pour l'enfance en référence à la Convention internationale des droits des enfants ; développer une dynamique d'innovation pour la promotion et la mise en œuvre des droits des enfants au-delà des compétences légales.

Ce sont des intentions louables. Pour autant, nous nous interrogeons sur l'engagement dont vous pouvez faire preuve pour la première priorité. Il y a une réduction des budgets dévolus à la protection de l'enfance et de la jeunesse par notre collectivité. Cela ne témoigne pas, selon nous, d'une priorité accordée à l'enfance, comme affichée dans cette convention.

Concernant la deuxième action où tous les droits s'appliquent à tout enfant, sans exception. L'Etat ou l'organisme délégué, en l'occurrence notre collectivité, a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination. Comment cela peut-il se traduire lorsque vous déclarez publiquement que notre Département refusera de prendre en charge les mineurs étrangers isolés dans nos structures, notamment au foyer de l'enfance, prétextant un manque de places et diverses mesures ? De plus, le budget du foyer de l'enfance qui s'élevait en 2012 à un peu plus de 18 M€ se situe pour 2013 à un peu moins de 17 M€, soit une baisse de 1,2 M€ en un an. Signer une convention est appréciable, mais encore faut-il se donner les moyens et avoir la volonté de s'y conformer.

M. VEROLA.- Le budget du foyer de l'enfance n'a pas du tout baissé dans ces proportions. D'autre part, nous nous sommes déjà expliqués sur les mineurs étrangers isolés. Ils ont été accueillis autrement. Nous ne les refusons pas. Le conseil d'administration du foyer de l'enfance s'est tenu hier, et cela n'a pas fait l'objet de discussions. C'est uniquement une réorganisation. Nous avons répondu à toutes les questions hier, et tout s'est bien passé. Il n'y a pas de refus des enfants. Il y a une légère diminution du budget, mais que nous avons expliquée.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. AZINHEIRINHA, CESARI, MANFREDI, MOTTARD, TABAROT et VEROLA ne prennent pas part au vote.

9. MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE

M. THAON.- Le présent rapport propose de modifier le règlement départemental de voirie en vigueur depuis 2001. Ce règlement départemental avait été adopté en 1992, puis avait connu deux révisions en 1997 et 2001. Les évolutions relatives tant à la réglementation qu'aux techniques et usages sur les routes départementales justifient aujourd'hui la mise à jour de ce règlement. Le présent projet de règlement départemental de voirie a fait l'objet d'une consultation préalable, conformément au dispositif des articles du code de la voirie. Les concessionnaires et permissionnaires ont notamment été conviés et ont pu librement s'exprimer. Aujourd'hui, il nous appartient donc de délibérer. Le règlement est joint au présent dossier. Nous avons eu un avis favorable des deux commissions concernées.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. GESTION ET AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL DU FLEUVE VAR

M. VIAUD.- Ce rapport a pour objet d'adopter le barème des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public fluvial départemental du fleuve Var suite au transfert de domanialité de l'Etat au Département intervenu le 15 mars 2013. Ce présent rapport a également pour objet de donner délégation au Président du Conseil général pour signer les arrêtés relatifs aux autorisations d'occupation temporaire qui découlent de ce transfert, ainsi que d'autoriser la signature de la convention avec la société ALDETA, sans incidence financière, fixant les modalités de réalisation du réaménagement de la promenade le long du Var entre le rond-point et le cheminement au droit de la station d'épuration, dans le cadre de l'extension du centre commercial Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var.

Nous avons tenu une réunion fort intéressante où nous avons débattu ensemble, à la fois du principe de ce travail qui était proposé et de cette délibération. Dans tous les groupes, j'ai apprécié les échanges, débats et interventions de chacun pour préparer la présentation de ce rapport aujourd'hui.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Effectivement, lors de la commission, nous avons débattu de cette délibération qui finalement est double. Une partie de la délibération consiste à adopter un taux de redevance sur l'attribution des occupations temporaires du domaine public. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Qu'il faille appliquer des redevances concernant ces occupations me paraît nécessaire et parfaitement justifié. Je serai moins d'accord avec la deuxième partie de la délibération. Je vais y venir.

J'avais demandé lors de cette commission qu'il y ait un vote séparé pour l'adoption des taxes et pour la convention. Il s'agit de deux sujets bien différents. Que nous votions un système global de taxes est une chose. Que nous votions une application particulière de cette taxe dans le cadre d'une convention en est une toute autre. Si les votes pouvaient être dissociés, nous serions beaucoup plus à l'aise. Nous sommes très favorables au barème de taxes. Nous le sommes moins à l'adoption de la convention. Je vais expliquer clairement pourquoi.

Il n'est pas possible ni souhaitable, pour nous comme pour le département, de refuser cette occupation dite temporaire du domaine public. Cela consisterait à dire que nous ne voulons plus de la digue, ce qui serait ridicule. Nous sommes donc dans l'obligation d'accepter cette occupation dite temporaire du domaine public. Le pétitionnaire le sait parfaitement. Le sachant parfaitement, il accepte de participer aux dépenses du Conseil général et d'assumer la dépense du Conseil général en ce qui concerne la réhabilitation et la pose de barrières pour la promenade sur la digue.

Je comprends mal, d'une part, que sans contrepartie, il y ait cette acceptation. Je comprends mal d'autre part que le Conseil général accepte un financement par une entreprise privée, dans le cadre d'un projet de renforcement d'une grande surface qui est extrêmement contesté.

Je ne vois pas pour quelle raison nous accepterions cette forme de connivence passive avec un promoteur privé qui envisage une augmentation de capacité d'une grande surface combattue par beaucoup.

Nous n'avons pas, selon moi, à afficher ce type de connivence aux yeux de l'opinion publique. Je pense que la dépense peut parfaitement être assumée par le Conseil général et ne nécessite pas cet affichage.

J'ajoute que Cap 3000 participe d'une armature de grandes surfaces excessive sur l'ensemble de la vallée du Var et qui va l'être de plus en plus si toutefois l'augmentation de capacité de Cap 3000 arrive à passer le cap des tribunaux administratifs et cours d'appel. Je comprends mal que nous nous affichions à côté de ce promoteur, je le répète, dans une sorte de connivence passive qui ne me convient pas. Si les votes étaient dissociés, nous voterions le barème de taxes, mais nous nous abstiendrions de manière ferme sur cette convention que nous n'approuvons pas.

M. VIAUD.- Nous avons eu ce débat lors de la commission. Je n'apprends pas la position de M. VINCIGUERRA aujourd'hui, puisque nous avons clairement évoqué ce sujet. Nous avons échangé nos positions. Le fait de vouloir désolidariser les deux délibérations ne me choque pas.

En revanche, ce que vous évoquez en disant qu'il y a une connivence passive n'est pas exact. Il n'y a aucune connivence passive du Conseil général sur cette volonté d'agencement portée par ALDETA. Ce n'est pas le Conseil général qui accepte quelque chose. Nous souhaitons simplement protéger le milieu : là où des personnes accèdent aujourd'hui n'importe comment à un milieu naturel, le dégradent et l'abîment, cela permettra de le protéger et d'en rationaliser l'accès. Il n'y a donc aucune connivence entre le Conseil général et la société ni Cap 3000. Il est question dans cette délibération que ces personnes portent cet investissement et que cela protège le milieu naturel et ses berges. C'est tout. Je comprends néanmoins le fait que vous souhaitiez distinguer les deux sujets au travers de deux votes. Dire qu'il y a des connivences ne correspond pas en revanche à la réalité.

M. Le Président.- Nous pouvons dissocier les deux sujets et procéder à deux votes. Cela ne me gêne pas. Sur la première partie du rapport relative aux redevances, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

La première partie du rapport n° 10 relative au barème des redevances d'occupation temporaire du domaine public fluvial départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président.- Pour la deuxième partie, avez-vous des remarques ? M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je partage tout à fait l'argumentation de M. VINCIGUERRA. Je rajoute à mon tour que ce projet d'extension de Cap 3000 est très largement déconsidéré et contesté par la population environnante. J'ajoute cela au vote d'abstention que j'aurai sur cette seconde partie. Il faut tenir compte de cet aspect. C'est à plusieurs titres très contesté.

M. Le Président.- Je ne veux pas rentrer dans ce débat. Vous avez évoqué précédemment M. VINCIGUERRA la question de l'augmentation irraisonnée de l'urbanisme commercial en ce moment dans certains secteurs. Il est vrai que nous allons vers un trop-plein. Je l'ai souligné dans cette assemblée. Plusieurs zones commerciales s'ouvrent de façon simultanée dans le même périmètre : une immense zone commerciale qui ouvre à Cagnes-sur-Mer, Cap 3000, etc. C'est un débat, et ma position n'est pas très éloignée de la vôtre sur l'absence de cohérence et de capacité à gérer cela de façon départementale, ce qui a amené d'ailleurs le Conseil général à s'opposer au projet de Cagnes-sur-Mer. Nous l'avons également fait récemment sur Pégomas. A chaque fois, les projets ont été validés par la Commission nationale. Même les représentants de la CCI avaient aussi exprimé des oppositions.

Ce débat est important. Dans le cas présent, le sujet n'a rien à voir avec cela. Nous ne nous prononçons pas sur l'opportunité ou non du projet. Je ne sais pas si l'extension ira à son terme. Nous avons aujourd'hui le risque qu'il y ait plus de personnes et qu'elles puissent pénétrer dans la zone Natura 2000. Nous demandons donc à l'aménageur qu'il y ait un dispositif de barrières empêchant l'accès à cette zone Natura 2000. Le maire de Saint-Laurent-du-Var nous a ainsi écrit pour nous dire que nous devons assurer l'interdiction de l'accès à la zone. Certaines associations environnementales nous demandent aussi d'empêcher les pêcheurs d'entrer dans cette zone pour pratiquer leur activité. En outre, nous sommes dans l'incapacité d'avoir un dispositif physique empêchant l'accès à cette zone.

La délibération ne porte que sur ce point. Nous contraignons l'aménageur par cette convention, et convenez qu'il s'agit du seul moyen que nous avons pour le contraindre. Nous ne sommes pas dans la procédure, et nous ne sommes pas acteur pour délivrer le permis de construire. C'est le seul moyen, avec cette convention, qu'il prenne à sa charge et finance intégralement ce dispositif qui fermera l'accès à l'espace Natura 2000.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- C'est bien parce que nous avons une vue partagée en ce qui concerne le volume de l'offre de grandes surfaces, et c'est bien parce que nous prenons en compte la nécessité de poser les barrières dont vous venez de parler, que nous nous contenterons d'une abstention. A défaut nous voterions bien évidemment contre.

M. Le Président.- Sur ce projet de Cap 3000, je n'ai pas d'avis particulier. Cap 3000 a une histoire. C'est un centre commercial auquel beaucoup de nos concitoyens sont particulièrement attachés, qui a connu un grand succès, qui ménage aussi une forme de petits commerces puisque des commerçants y sont présents. J'étais plus opposé à la réalisation de nouveaux centres commerciaux. Je lance aujourd'hui un cri d'alarme sur les dérives de l'urbanisme commercial.

Sur ce deuxième volet, y a-t-il des oppositions ou abstentions ?

La seconde partie du rapport n°10 relative au réaménagement de la promenade le long du Var dans le cadre de l'extension du centre commercial Cap 3000, mise aux voix, est adoptée à la majorité. Abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

11. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport sur les ressources humaines concerne : l'adaptation des emplois au sein de la collectivité ; l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la collectivité suite au comité technique paritaire qui s'est tenu le 21 février et le 13 juin ; la signature d'avenants à intervenir avec la maison départementale des personnes handicapées, et le syndicat mixte « École départementale de musique des Alpes-Maritimes ». Tout est expliqué dans le rapport. Ce sont des délibérations classiques dont vous avez l'habitude.

*Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.
M. THAON ne prend pas part au vote.*

12. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2013 – DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Me BECK.- Il s'agit du bilan des mutations immobilières, c'est-à-dire pour les acquisitions, ventes, modifications ou signatures de baux emphytéotiques. Il est également proposé de vous donner délégation pour décider, dans le cadre de la gestion du patrimoine, la mise à disposition ponctuelle de terrains ou locaux départementaux pour une durée n'excédant pas trois mois.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2013

M. Le Président.- Vous avez dû prendre connaissance de ce rapport. Je vous demande d'en prendre acte. Il est présenté par Mme GIUDICELLI.

Mme GIUDICELLI.- Tout le monde a eu ce rapport. Il n'y a rien de particulier à présenter.

M. Le Président.- Il traduit la qualité de l'action départementale mise en place par la majorité. Je suis convaincu que l'opposition, même si elle n'a pas à voter, approuve largement la grande qualité du travail réalisé par la majorité. Je souligne, même si je ne dispose pas des dernières statistiques, qu'environ 98 % de nos délibérations sont adoptées à l'unanimité.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Nous avons épuisé l'examen de notre ordre du jour. Il nous reste un vœu proposé par M. VINCIGUERRA que je lui demande de présenter, conformément à l'article 41 de notre règlement intérieur.

M. VINCIGUERRA.- Je ne vais pas relire le projet de motion, puisque j'ai eu l'indélicatesse d'intituler cela « motion » dès le dépôt du vœu. Je vous prie de m'en excuser.

A la veille du centenaire de la déclaration de guerre de 1914, il s'agit d'essayer de régler ce problème des fusillés pour l'exemple. Il y a quand même eu plus de 600 fusillés pour l'exemple. La grande majorité de ces fusillés pour l'exemple l'a été non pas lors des mutineries de 1917, mais dès les premiers mois de la guerre, en septembre-octobre.

D'autre part, je souhaite rattacher cette demande au sort du 15^{ème} Corps qui a été très injustement calomnié lors du tout début de la guerre. Certains de ses soldats et officiers ont été fusillés. Malgré le fait que beaucoup de villes provençales aient donné le nom du 15^{ème} Corps à des places ou des avenues, ce 15^{ème} Corps n'a jamais été réhabilité. Je pense qu'il faut donc lier les deux : le problème des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre, et le 15^{ème} Corps injustement calomnié et puni au début de cette guerre.

C'est en ce sens que je propose que le Département, à l'occasion de cette année de la commémoration officielle du début de cette guerre, reconnaisse les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière. Je souhaite donc que ce vœu soit transformé en motion et que nous le votions.

M. Le Président.- C'est un sujet important et historique que vous évoquez aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il relève du cadre, de la responsabilité ou de la compétence de notre assemblée de trancher ce débat mémoriel qui est important. Je suis un peu contre les lois mémorielles. C'est un sujet très complexe. Je vous rejoins assez sur votre volonté de réhabiliter la mémoire du 15^{ème} Corps qui a subi une campagne de dénigrement dont nous connaissons aujourd'hui le caractère totalement injuste.

Je souligne d'ailleurs que lors du colloque que nous avons réalisé dans le cadre des cérémonies mises en place pour la commémoration du centième anniversaire de la Grande Guerre, colloque organisé avec l'association généalogiste des Alpes-Maritimes qui s'intitulait « Généalogie et Grande Guerre », Maurice MISTRE, qui a écrit un livre sur cette question de la réhabilitation du 15^{ème} Corps et qui je crois est varois, a tenu une conférence qui a été très suivie sur ce qu'il a appelé la « légende noire du 15^{ème} Corps, l'honneur volé des Provençaux par le feu et l'insulte ». Nous l'écouterons d'ailleurs le 14 octobre à la salle Laure Ecard du Conseil général.

J'ajoute que l'historien Antoine PROST, président du Conseil scientifique de la mission du centenaire, a recommandé de réintégrer globalement les fusillés dans l'histoire de la Grande Guerre, et surtout dans l'histoire militaire. Il y a eu 620 fusillés pour raison militaire, et 40 à 50 ont été réhabilités entre les deux guerres, rappelait l'historien. Nous avons donc un enjeu mémoriel.

Je citerai également les propos de Léon BARETY, qui était ministre à l'époque issu des Alpes-Maritimes, qui lors de la séance du 1^{er} octobre 1925 rappelait que « *le courage et la vaillance dont firent preuve en cette journée du 20 août nos jeunes soldats du 15^{ème} Corps, si indignement calomniés* ». Il avait fait cette intervention à la tribune de l'Assemblée Nationale.

Je rappellerai aussi qu'il y a dans votre demande la volonté de mettre sur le même plan tous ceux qui sont morts lors de la Grande Guerre, et qu'il y a une opposition à cette réhabilitation générale par certains mouvements, dont pour le principal d'entre eux l'Union nationale des combattants qui considère que sur les monuments aux morts ne peuvent être mis sur le même plan tous ceux qui ont combattu dans cette polémique. Ils indiquent, par la voix du directeur de cette association, M. SCHMITT, que ce serait impensable, et ils prônent une réhabilitation au cas par cas en fonction de l'état des archives militaires.

C'est un débat historique important qui touche à l'honneur de beaucoup de combattants. Ce n'est pas un débat méprisable, mais je crois que ce n'est pas à nous aujourd'hui de le trancher. Je vous propose donc de ne pas approuver ce vœu.

M. VINCIGUERRA.- Ce n'est peut-être pas selon vous à nous d'aborder ce débat, mais il reste que plusieurs conseils généraux l'ont abordé et ont adopté des vœux et des motions du même ordre. Je citerai, afin que les choses soient bien claires, le département de la Côte-d'Or qui ne me semble pas être un département de droite puisqu'il est dirigé par François SAUVADET. Ce département n'a pas fait de distinction entre les différents fusillés pour l'exemple, ni n'a fait référence au cas par cas. C'est, je crois, le département du Lot-et-Garonne qui a fait cette référence à la réhabilitation au cas par cas par les tribunaux. C'est un département de gauche. Le clivage n'est pas là. Plusieurs départements et plusieurs conseils régionaux l'ont demandée.

La réhabilitation au cas par cas, pourquoi pas, puisqu'il y a clairement des traîtres parmi les plus de 600 fusillés. Une fois cela dit, il y a 100 ans que les choses se sont passées. Demander aux tribunaux de siéger sur une réhabilitation au cas par cas 100 ans après, nous risquons d'attendre encore 100 ans pour ceux qui n'ont pas été des traîtres. C'est pourquoi je n'ai pas mis la référence au cas par cas dans ce projet de motion. Je l'aurais fait s'il y avait eu un système quelconque d'examen au cas par cas permettant de se passer des tribunaux. Si nous confions cette charge aux tribunaux, nous n'en sortirons jamais.

Il reste néanmoins que cela me paraît nécessaire. Cette demande m'a été faite par plusieurs associations, y compris des associations d'anciens combattants. Ces sujets ont touché certains d'entre nous dans leur famille, et ce sont également les familles qui le sollicitent. Je pense que c'est un minimum que d'accéder à ces demandes.

M. Le Président.- Merci pour cette intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je vous propose de retirer cette motion. Je vous propose en tous cas de ne pas l'adopter en l'état. Souhaitez-vous la maintenir ?

M. VINCIGUERRA.- Oui.

M. Le Président.- Je la mets donc aux voix.

*La motion proposée par M. VINCIGUERRA, mise aux voix, est rejetée à la majorité.
(Vote favorable du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté.)*

M. Le Président- Pour terminer, je vous demande d'approuver les procès-verbaux des séances des 31 janvier et 22 mai.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2014 et le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures 34.